



PROVINCE NORD

B²EA

DIAGNOSTIC DES POTENTIALITES DE VALORISATION AGRICOLE SUR LA COMMUNE DE VOH



VOH



Thierry GUERVILLY

janvier 2015



***Etude financée par la Direction de l'Aménagement et du Foncier
de la Province Nord
Service de l'Urbanisme***

Interlocuteurs

***DAF : Marie Louise FRIGERE
DDEE : Catherine GAILLARD
VOH : Romuald DIEMENE***

Avant-propos

Ce diagnostic est réalisé dans le cadre de la finalisation du Plan Urbanisme Directeur de la commune de Voh. Compte tenu des délais impartis à l'étude, les résultats s'appuient sur une enquête de terrain visant à recueillir un maximum de données en un minimum de temps. On en pressent facilement les limites dans la mesure où la plupart des informations recueillies sont à dire d'exploitants. Nous n'avions ni le temps, ni les moyens de visiter les exploitations afin de visualiser in situ l'outil de production dans sa globalité. En outre, le parti retenu fut d'enquêter les exploitants installés sur terres de droit commun où le PUD s'applique pleinement. Dès lors, il convient de relativiser les résultats présentés par rapport au protocole d'enquête. Ce document n'a pas la prétention de montrer une image bien nette de l'agriculture et de l'élevage pratiqués sur Voh, mais il soulève des hypothèses qui sont autant de pistes de réflexion et d'investigation pour l'aménagement rationnel des espaces de la commune. Il serait intéressant de poursuivre le diagnostic agricole en incluant les terres coutumières afin d'améliorer la qualité de l'image.

Précisons que dans la suite du document, le terme agriculture est un terme générique qui englobe toutes les activités pratiquées sur les exploitations : culture, maraîchage, élevage, etc. De même, un agriculteur est un exploitant agricole, toutes activités confondues.

Le crédit photo, propriété de l'auteur, concerne généralement la commune de Voh mais pas nécessairement la période d'enquête.

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	1
CARACTERISTIQUES GENERALES DES EXPLOITATIONS.....	5
I. L'exploitant	5
II. Le foncier	6
III. L'exploitation	7
A. Les activités pratiquées	7
B. La ressource en eau	8
C. La terre	9
IV. Les sources de revenus.....	11
V. Les contraintes d'exploitation	12
TYPOLOGIE DES SYSTEMES DE PRODUCTION	16
I. L'élevage bovin.....	16
A. Le contexte	16
B. Typologie des élevages enquêtés	16
C. Les contraintes.....	21
D. L'évolution de la filière bovine sur Voh	22
II. L'élevage porcin.....	23
A. Le contexte actuel.....	23
B. Typologie des élevages existants	23
C. Les contraintes.....	25
D. L'évolution de la filière porcine sur Voh	26
III. Le maraîchage	27
A. Le contexte actuel.....	27
B. Typologie de la filière maraîchage	27
C. Les atouts et contraintes de la filière	29
D. L'évolution de la filière maraîchage sur Voh.....	30
IV. La culture plein champ.....	31
A. Le contexte	31
B. L'outil de production.....	31
C. Les débouchés	32
D. L'évolution de la filière culture plein champ sur Voh	32
V. Les pépinières.....	33
A. Le contexte	33
B. L'outil de production.....	33
C. Les débouchés	33
D. L'évolution de la filière « pépinière » sur Voh	34
PRECONISATIONS D'AMENAGEMENT DE LA COMMUNE DE VOH.....	37
I. Le contexte : Voh dans VKP	37
II. Voh village	38
III. Gatope	41
IV. Témala.....	42
V. Pouanlotch-Poingué	45
CONCLUSION	46

DIAGNOSTIC DES POTENTIALITES DE VALORISATION AGRICOLES SUR LA COMMUNE DE VOH



Introduction

- ☞ Les enjeux*
- ☞ La problématique*
- ☞ Les objectifs et les résultats attendus*
- ☞ La méthodologie retenue*
- ☞ La structuration du document*

INTRODUCTION

I. LES ENJEUX

La durabilité de l'agriculture est un enjeu important du monde rural car s'il apparaît clairement que la province nord, et la commune de Voh en particulier, disposent d'un gros potentiel de croissance dans plusieurs secteurs d'activités, il n'en est pas moins évident que ni l'administration, ni l'industrie minière ne pourront à elles seules fournir du travail aux populations rurales. L'usine du Nord étant construite, KNS emploiera de moins en moins de monde et l'heure de la démobilisation partielle a déjà sonné. La diversité des activités économiques développées en milieu rural contribuera à sa richesse, à condition qu'elles soient viables.

L'agriculture et notamment l'élevage doivent tenir leurs rangs car ce sont des activités spécifiquement rurales qui peuvent valoriser une terre qui ne fait jamais défaut et apporter une plus value économique et sociale. En outre, l'élevage se voit désormais attribuer d'autres fonctions plus environnementales, telles que la lutte contre les espèces envahissantes, la préservation d'un milieu ouvert et attractif ainsi que le maintien d'un couvert végétal anti-érosif. Rappelons que l'élevage occupe près de 97 % de la surface agricole exploitée en province nord ce qui lui confère un poids important dans le paysage rural¹.



II. LA PROBLEMATIQUE DU MONDE RURAL CALEDONIEN

En une décennie, la problématique des exploitations agricoles calédoniennes a radicalement changé. A la fin du siècle dernier, certaines spéculations agricoles, et la filière bovine en particulier, ont connu une situation de saturation sur le marché local avec pour corollaire de grosses difficultés financières pour de nombreux exploitants. Depuis une dizaine d'année, la situation s'est inversée et aujourd'hui, la production locale ne couvre plus le marché intérieur au profit des importations. Toutes productions confondues, le territoire importe 85 % des denrées alimentaires².

L'objectif est donc de relancer l'agriculture calédonienne afin de couvrir les besoins du Territoire mais il s'avère bien difficile d'inverser la tendance. En effet, le secteur rural subit une profonde mutation qui se traduit par une forte inflation sur le foncier agricole. Ainsi, il devient très intéressant pour un agriculteur propriétaire terrien de vendre ses terres au plus offrant, et

Sources : RGA 2012, annexes p 90

Sources : Assises du développement rural en Province Sud, où le président de la commission du développement rural rappelait que « Le taux de couverture des besoins alimentaires en volume ne dépasse pas 14,5 % (hors produits transformés).

parallèlement, il devient impossible pour un jeune de s'installer sans héritage car l'agriculture ne permet plus de rentabiliser l'investissement de départ.

En conséquence, la population agricole vieillit et on assiste impuissant à la disparition de nombreuses exploitations européennes au profit des promoteurs immobiliers et des propriétés de loisir. Dans le même temps, les stations mélanésiennes, fruits de la redistribution foncière, sont abandonnées à la broussaille sur les terres coutumières.

Il est urgent de réfléchir au devenir du foncier agricole, sous peine de voir le monde rural s'éteindre à petit feu.

La réalisation du plan urbanisme directeur de la commune de Voh s'inscrit dans un contexte économique et social en pleine mutation qui touche tous les secteurs d'activités et particulièrement l'agriculture.

III. LES OBJECTIFS ET LES RESULTATS ATTENDUS DU DIAGNOSTIC

L'objectif global de l'étude est de faire un état des lieux de l'agriculture pratiquée sur les terres de droit commun situées sur la commune de Voh.

Les objectifs spécifiques du diagnostic sont :

- D'établir une typologie des systèmes de production recensés sur la commune ;
- D'expliquer leurs évolutions passées et leurs dynamiques à court et moyen terme ;
- De localiser les systèmes de production en plusieurs zones cohérentes à l'échelle communale ;
- De proposer des préconisations relatives à la protection des zones agricoles.



Deux types de résultats sont attendus :

- Un diagnostic des dynamiques agricoles (par type de production) sur la commune de Voh et leurs possibles évolutions à court et moyen terme ;
- Une note de synthèse proposant des préconisations relatives à la protection des zones agricoles.

IV. LA METHODOLOGIE RETENUE

Compte tenu du temps imparti à l'enquête (± 3 semaines) et des objectifs énumérés précédemment, le parti retenu fut d'axer les investigations sur les terres de droit commun étant donné que le PUD ne s'applique que partiellement sur le foncier coutumier.

Partant de ce principe, l'idée était d'enquêter le maximum d'exploitants agricoles installés sur foncier privé et/ou domanial. Le RGA 2012 recensait 83 exploitations agricoles inscrites au registre de l'agriculture (≥ 350 points) et parmi celles-ci, nous avons enquêté en priorité les exploitants dits « professionnels³ » (≥ 1000 points) et quelques exploitants dits « petits ruraux ». L'ensemble des exploitants enquêtés représente une quarantaine de personnes, soit environ 75 % des « professionnels » et 33 % des « petits ruraux », ce qui confère une bonne représentativité aux résultats.

En plus de ces exploitants, quelques personnes « ressources » ont été rencontrées pour diverses raisons : retraités propriétaires terriens, éleveurs installés sur terres coutumières, etc.

La méthode retenue pour appréhender l'activité agricole est l'approche globale de l'exploitation, en la considérant dans son ensemble et en s'intéressant aux divers facteurs qui interviennent dans son fonctionnement. Il est clair que l'approche globale d'une exploitation nécessiterait plus de temps et qu'elle n'a pas été aussi approfondie que souhaitée.

L'enquête qui se déroule sur 2-3 heures aborde tous les paramètres de l'exploitation (technique, économique et sociologique) afin de cerner l'homme, l'espace et l'activité dans son environnement (cf. questionnaire en annexe 1).

La liste des exploitants figure dans le tableau suivant dans l'ordre chronologique des enquêtes. Cette liste n'est pas confidentielle, bien au contraire. Elle permet de saluer et de remercier la disponibilité et l'ouverture des exploitants qui ont accepté de collaborer à cette étude.

Par contre, les données collectées dans chaque exploitation sont strictement confidentielles. Dans la suite du document, aucune référence nominative ne sera faite et les résultats globaux apparaîtront sous forme de moyenne.

N°	Exploitant	Secteur	N°	Exploitant	Secteur
1	Daniel MATHELON	Témala	26	Luc TERRIER	Voh
2	Jacques LOQUET	Voh	27	Saïmin SOEPARNO	Voh
3	Thierry CURICQUES	Pouanlotch	28	Jean-François CORRAL	Voh
4	Marilyne CHENU	Voh	29	Gilbert DUFOUR	Gatope
5	Marguerite CHIVOT	Témala	30	Bernadette CHEVAILLIER	Voh
6	Emmanuel LOUISY-GABRIEL	Voh	31	Jacques LETHEZER	Témala
7	Stanley GIRARD	Témala	32	Jacqueline BARAONTANT	Voh
8	Ulrich KABAR	Littoral	33	Gérard MATHELON	Témala
9	France DEBIEN	Témala	34	Jérôme MOGLIA	Pouanlotch

³ L'exploitation est dite « professionnelle » lorsque sa dimension économique est supérieure ou égale à 1000 points (1 taureau = 100 points, 1 vache allaitante = 40 points, 1 veau = 25 points, une truie mère = 100 points, 1 ares de maraîchage = 20 points, 1 poule = 2 points, une ruche = 20 points, etc.) et lorsque le travail qui y est fourni équivaut à celui d'au moins une personne occupée à $\frac{3}{4}$ temps moyennée sur l'année.

10	Philippe COURTOT	Voh	35	Nils LETHEZER	Témala
11	Etienne MAEDA	Voh	36	Monika DEBIEN	Témala
12	Manuel MATAILA	Taom	37	Michel FROIN	Poingué
13	Marcel MANAUTE	Voh	38	Philippe MARLIER	Pouanlotch
14	Gaetan RAGUE	Témala	39	Olivier LEMARREC	Voh
15	Georges MAROWITCH	Témala	40	Miguel ORCAN	Taom
16	Roger MARTI N	Témala	41	Rosemay BABIN	Fatanaoué
17	Jean-Claude BRESIL	Voh/Vavou	42	Georges DOUNEZEK	Boyen
18	Karl RIMPLER	Poingué	43	Eric DJOEAI RE	Voh
19	Wolfram RIMPLER	Voh	44	Ronald ROBELIN	Boyen
20	Daniel ROBELIN	Voh	45	Françoise DEBIEN	Témala
21	Georges DUFOUR	Voh			
22	Denis MOGLIA	Pouanlotch			
23	Charles DEVILLERS	Taom			
24	Louis MARROWITCH	Témala			
25	Johan DEBIEN	Témala			

V. LA STRUCTURATION DU DOCUMENT

Le document s'organise autour de trois parties principales qui sont encadrées par cette introduction qui positionne l'étude de façon synthétique et une conclusion.

La première partie présente les caractéristiques générales des exploitations, toutes productions confondues.

La deuxième partie est consacrée à la typologie des principales filières de productions recensées sur Voh :

- L'élevage bovin ;
- L'élevage porcin ;
- Le maraîchage ;
- Les cultures plein champ ;
- Les pépinières.

La troisième partie est consacrée aux propositions d'aménagement de l'espace rural de la commune de Voh.

DIAGNOSTIC DES POTENTIALITES DE VALORISATION AGRICOLES SUR LA COMMUNE DE VOH

Les résultats

1. Caractéristiques générales des exploitations

- ☞ *L'exploitant*
- ☞ *Le foncier*
- ☞ *L'exploitation*
- ☞ *Les sources de revenus*
- ☞ *Les contraintes*

Cette première tranche de résultats développe les caractéristiques générales des exploitations enquêtées. Il s'agit d'avoir une vision globale des exploitations avant de les décrire filière par filière (élevage bovin, maraîchage, élevage porcin, etc.).

CARACTERISTIQUES GENERALES DES EXPLOITATIONS

I. L'EXPLOITANT

L'âge moyen des exploitants enquêtés est de 60 ans. 12 % d'entre eux prendront leur retraite à court terme, non pas à 60-65 ans mais plutôt à 70-75 ans ! 88 % n'ont pas l'intention de quitter la terre, car l'agriculture, pratiquée depuis le plus jeune âge, est une passion transmise de génération en génération et une passion idéale pour passer les vieux jours. La valeur « travail » est généralement source d'épanouissement en milieu agricole car on aime s'occuper de la terre et des bêtes. « Tant que la santé tient, je continuerai à travailler ».



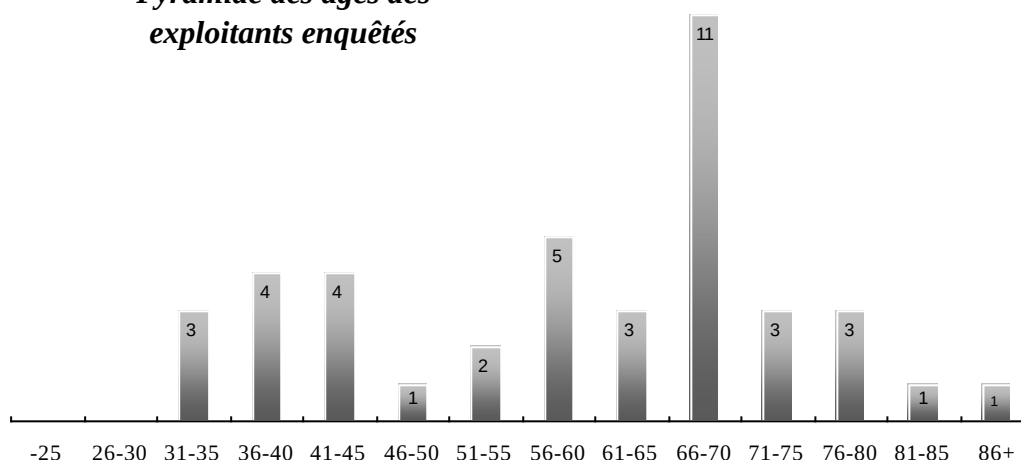
Mais au-delà de la passion, l'incertitude au niveau de la reprise de l'activité n'aide pas l'exploitant à tout arrêter car il y a rarement transmission de l'activité à un enfant. On arrête d'autant plus facilement l'activité d'une vie quand c'est un descendant qui reprend le flambeau.

16 % des agriculteurs sont doubles actifs, dont une majorité d'éleveurs bovins.

La pyramide des âges révèle une population agricole relativement âgée : 34 ans pour le plus jeune, 88 ans pour le plus « sage ». La famille type se compose de 2 personnes, l'exploitant et son conjoint.

Tous les agriculteurs gèrent individuellement leur exploitation, cinq d'entre elles étant des sociétés civiles agricoles.

Pyramide des âges des exploitants enquêtés



II. LE FONCIER

La surface moyenne des exploitations est de 125 ha, mais il y a une très forte variabilité entre les exploitations maraichères et les exploitations d'élevage. En attendant la description de ces filières dans un paragraphe spécifique, le graphique ci-contre permet d'avoir une idée de la répartition des surfaces. Les petites exploitations sont vouées au maraîchage, à l'arboriculture et aux pépinières, tandis que les plus grandes ont une vocation pastorale.

77 % des agriculteurs sont propriétaires de tout ou partie de leur exploitation, 28 % panachent propriété et location, tandis qu'un petit quart travaille sur des propriétés en succession, mises à disposition ou en location. A signaler qu'en dépit du parti retenu, quelques agriculteurs locataires sur foncier coutumiers ont été enquêtés afin de cerner le contexte.

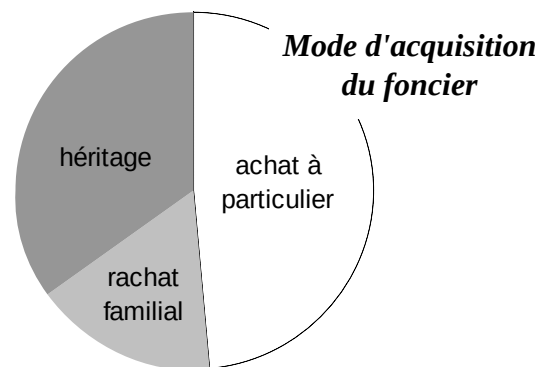
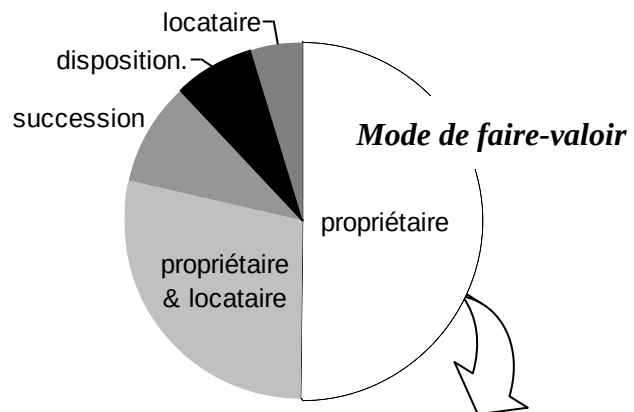
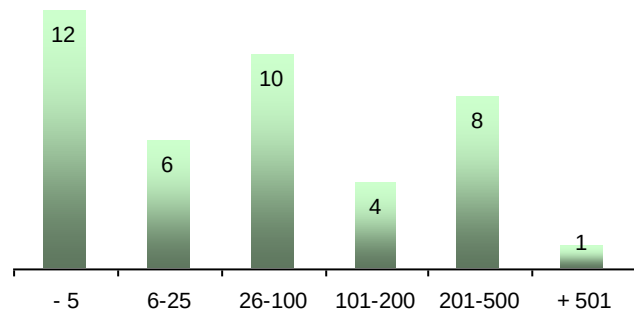
Deux tiers des propriétaires fonciers ont acheté les terres à un particulier ou à la famille, tandis qu'un tiers en a hérité.

19 % des exploitants disent subir des pressions foncières (revendications, succession compliquée, problèmes de voisinage).

12 % des agriculteurs, classés « jeunes », souhaiteraient agrandir leur exploitation en louant des terres car l'accès à la propriété est trop difficile. Ceux qui ont acheté du foncier ces dernières années sont des « séniors » propriétaires, bien installés et disposant de solides garanties financières.

15 % des propriétaires ont vendu des terres durant la dernière décennie et 21 % prévoient d'en vendre d'ici cinq ans. La motivation première des vendeurs est d'ordre financière. Aujourd'hui, le prix du foncier agricole est élevé, boosté par la forte demande sur le foncier constructible. La société « Nord Avenir » via sa filiale « Finagro », contribue également à tirer les prix vers le haut en achetant au prix fort de nombreuses propriétés dans le secteur de Poingué.

Surface des exploitations (ha)



Compte tenu du prix du foncier, la vente d'un petit morceau de terrain représente néanmoins une coquette somme qui permet d'assainir les finances ou de renouveler le parc matériel par exemple. Certains vendent aussi à contrecœur faute de reprise de l'activité dans la famille.

A ce propos, deux tiers des exploitants sont dans l'incertitude sur la reprise de l'activité qui n'est assurée que pour un tiers d'entre eux. Et pourtant 83 % estiment que leur exploitation est en situation favorable pour exister dans plusieurs années. Ils maîtrisent le destin de l'exploitation tant qu'ils peuvent assumer le travail. Les enfants ne sont pas forcément intéressés par la reprise d'une activité qui rentabilise très mal l'investissement financier, non comptée la charge de travail que l'exploitant ne calcule jamais. Aujourd'hui, il est nettement plus



attrayant d'être salarié sur mine car les salaires et les horaires sont connus d'avance. En outre, certains parents n'encouragent plus forcément leurs enfants à reprendre l'activité car ils savent que les sacrifices ne justifient plus les satisfactions du métier. Restent néanmoins quelques rares inconditionnels, particulièrement les éleveurs nés dans l'élevage et ne vivant que pour l'élevage. Cependant, les conditions d'accès à la terre, que ce soit en propriété ou en location, sont si difficiles qu'elles en dissuadent beaucoup. Aujourd'hui, le préalable à l'installation est la double activité, afin d'assurer un revenu minimum pour « nourrir » la famille et rembourser les premières annuités. L'élevage est alors considéré comme une passion, qui n'est pas forcément très rentable mais qui vaut tous les sacrifices.

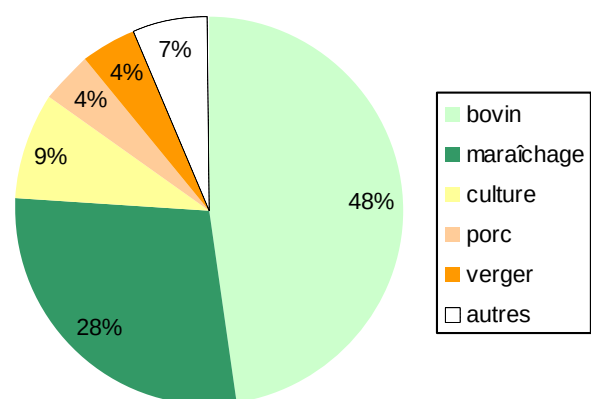
Trois exploitants ont des projets de lotissements sur des terrains situés en zone potentiellement urbanisable.

III. L'EXPLOITATION

A. LES ACTIVITES PRATIQUEES

Le graphique ci-contre représente l'activité principale des exploitants enquêtés, sans tenir compte du degré de professionnalisation de l'exploitation.

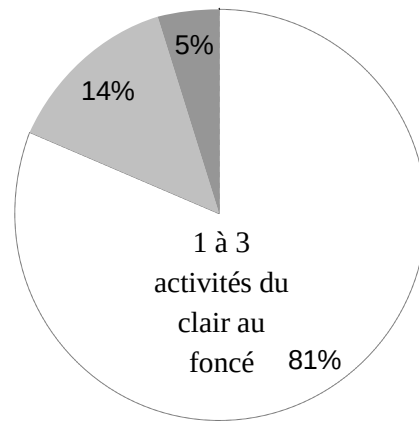
Ainsi, près de la moitié des exploitants enquêtés sont éleveurs et près d'un quart sont maraîchers. Les éleveurs sont quasiment tous professionnels ce qui n'est pas le cas des maraîchers puisqu'on y recense un grand nombre de retraités cultivant une parcelle pour s'occuper. Une partie de la production est pour la famille et le surplus est vendu. A signaler



que 5 maraîchers exploitent en agriculture biologique. Nous reviendrons sur chaque filière dans un paragraphe spécifique. Les autres activités pratiquées sont la culture (pastèques, maïs, pomme de terre), l'arboriculture, l'élevage porcin et la pépinière.

81 % des exploitants ne pratiquent qu'une seule activité, dont une majorité d'éleveurs bovin et porcin.

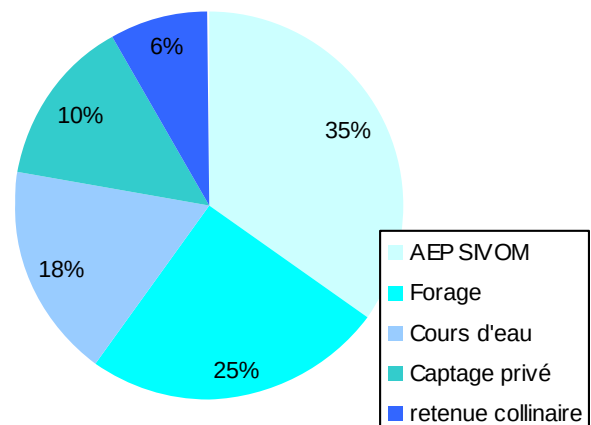
La diversification agricole se justifie généralement pour augmenter le revenu et ne pas mettre tous les œufs dans le même panier. Mais la diversification est aussi un moyen de valoriser des terrains propices à certaines activités (cultures sur sols riches, élevage sur sol « pauvres ») ou plus étonnant un moyen d'accéder au registre de l'agriculture !



B. LA RESSOURCE EN EAU

La ressource en eau d'une exploitation est un facteur de production essentiel, et particulièrement en période de sécheresse.

Le graphique ci-contre représente les sources d'approvisionnement en eau des exploitations, étant entendu qu'il y en a généralement plusieurs sur une propriété. Il s'agit donc de la moyenne de l'ensemble des sources d'approvisionnement recensées dans les exploitations enquêtées.



Au cours de l'enquête, l'accès à la ressource en eau est une problématique récurrente dans les entretiens. La moitié des agriculteurs considèrent que le manque d'eau constitue une contrainte de l'exploitation, dont les deux tiers la hissent au premier rang.

60 % des exploitations sont connectées au réseau AEP collectif. Beaucoup d'entre eux se plaignent du coût de l'eau et de la gestion du SIVOM. Indépendamment des grosses factures reçues en 2014, l'eau agricole est vendu 90 F/m³. A titre de comparaison, le GIE Pouanlotch facture 7 F/m³ à ses adhérents. Ce groupement est autogéré par 17 agriculteurs qui se partagent l'eau captée dans la rivière Taom.

Afin de limiter les coûts de production, plusieurs projets de forages agricoles sont à l'étude. Notons qu'à partir du moment où l'exploitation dispose d'une source d'approvisionnement potentielle (nappe phréatique), l'eau « SIVOM » ne devrait être utilisée que pour les besoins domestiques et non à des fins agricoles.

C. LA TERRE

Le potentiel agro-pédologique du territoire calédonien est modeste sauf au niveau des plaines bordant les cours d'eau, soit 2 % de la surface. Le reste du territoire est sensible à l'érosion et accuse un déséquilibre chimique (excès de magnésium, insuffisance de calcium) lié aux sols dérivés des massifs ultrabasiques. En résumé, la richesse minière fait la pauvreté des sols agricoles.

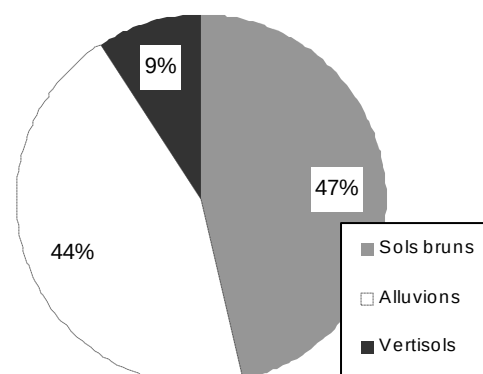
A l'échelle de la commune de Voh, on recense trois grandes unités pédologiques :

- ➔ Les alluvions récentes : Les terres d'alluvions sont des sols profonds localisés autour des cours d'eau ; Ils sont soumis à des inondations plus ou moins fréquentes en fonction de l'éloignement du lit mineur. Le caractère inondable d'un sol contribue à sa richesse (dépôt d'alluvions à la décrue) mais constitue également une contrainte au moment des crues. Ce sont des sols « frais », faciles à travailler et propices à tous types de cultures. La commune de Voh dispose de deux grandes plaines alluviales autour des rivières Voh et Témala. Elles sont plus réduites autour des rivières Pouanlotch et Taom.
- ➔ Les sols bruns ou schistes : Ces sols situés sur substrat basaltique se rencontrent fréquemment sur les collines de la Côte Ouest. Ils sont peu épais, drainants et présentent une faible rétention d'eau. A l'aval, les colluvions s'accumulent dans les bas-fonds formant des sols profonds. Ces sols caractérisent les presque-îles de Pinjen et de Gatope, et toutes les collines situées de part et d'autre de la RT1 de Témala à Taom. Ce sont des terres vouées à l'élevage extensif et à la culture irriguée en bas de pente et dans les bas-fonds.
- ➔ Les vertisols : Ce sont des argiles noires gonflantes situées en bas des pentes ou sur des alluvions anciennes. Les sols sont profonds, peu drainants et à forte capacité de rétention d'eau. Les vertisols sont très fréquents sur la Côte Ouest et bien représentés à l'ouest de la commune (Poingué, terrasses anciennes des rivières Taom et Pouanlotch). Ce sont des terres difficiles à travailler et plutôt propices à l'élevage extensif.

La majorité des exploitations enquêtées se situent sur des sols bruns schisteux voués à l'élevage bovin. Quelques exploitations bovines se situent également sur des vertisols.

Une petite moitié est située sur terres alluvionnaires, principalement dans la plaine alluviale de Voh vouée au maraîchage.

Comparativement aux autres communes de la Côte Ouest, Voh dispose d'un bon potentiel pédologique propice à tous types d'activités agricoles.



D. LE POTENTIEL AGRO-ÉCOLOGIQUE

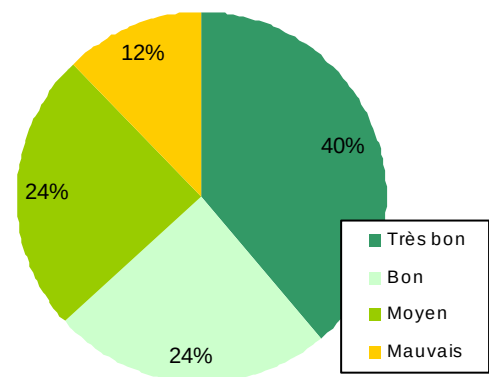
Le potentiel agro-écologique d'un territoire, d'une propriété, d'une parcelle se définit en fonction de son potentiel sol et de son potentiel eau. Si le premier est immuable, le second varie en fonction des conditions climatiques du secteur et de la disponibilité de la ressource en eau. Indépendamment du sol, une propriété aura un bon potentiel « eau » si elle est traversée par un cours d'eau permanent ou si elle dispose d'une nappe phréatique à faible profondeur (terres alluviales). Le potentiel agro-écologique de chaque exploitation a donc été noté en fonction de son potentiel « eau » et de son potentiel « sol », en le déclinant en 4 classes.

40 % des exploitations disposent d'un très bon potentiel agro-écologique. On les recense dans la plaine alluviale de Voh ou sur celle de Témala. Les terres sont fraîches car l'eau est disponible à faible profondeur. On peut y développer tous types d'activités agricoles mais ce sont généralement des maraichers qui les exploitent.

Un quart des exploitations présentent un bon potentiel agro-écologique. Typiquement, ce sont des propriétés d'élevage présentant un modelé collinaire (sols bruns schisteux) traversé par des creeks et disposant d'une parcelle sur terres d'alluvions.

Un quart des exploitations disposent d'un potentiel agro-écologique moyen. Le sol est de bonne qualité mais l'eau fait défaut car les creeks s'assèchent en fin d'année.

Une minorité d'exploitations disposent d'un faible potentiel agro-écologique. Les propriétés exposées aux alizés sont sèches (vertisols) et disposent d'une ressource en eau limitée.



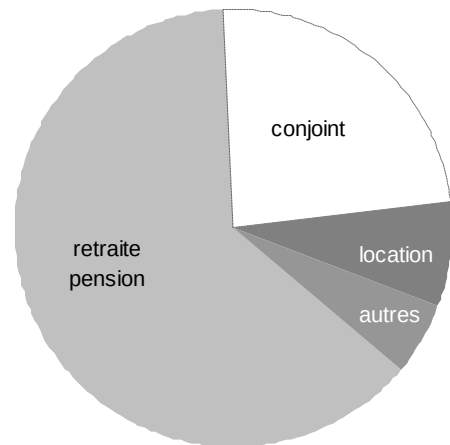
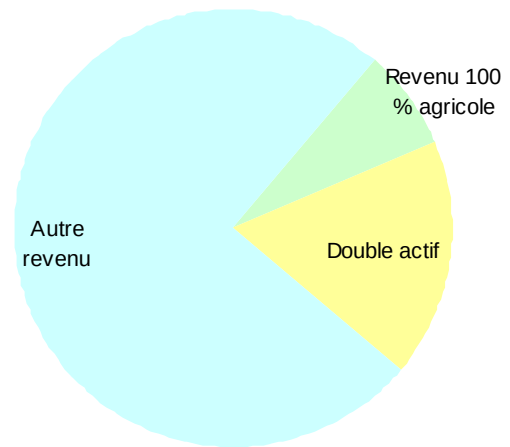
Comparativement à d'autres communes de la Côte Ouest, on notera que Voh dispose d'un bon potentiel agro-écologique. Cependant, à l'instar des autres communes, ce potentiel est largement sous-exploité. Les exemples sont nombreux : le secteur de Pinjen totalement inexploité, le secteur de Boyen partiellement exploité, les propriétés du village abandonnées ou peu exploitées, etc. Combien de fois ai-je entendu « Avant, il y avait des milliers de têtes sur Pinjen, aujourd'hui, il n'y a plus rien ! ».

IV. LES SOURCES DE REVENUS

Un quart des exploitants déclarent que leur activité agricole n'est pas rentable et six d'entre eux connaîtraient occasionnellement des problèmes de trésorerie. Cela les contraints parfois à vendre une partie du foncier pour assainir les finances ou à « puiser » ailleurs. A savoir que 93 % des exploitants disposent d'une autre source de revenu (retraite, double activité, conjoint salarié, location, etc.), soit une minorité, les 7 % restants n'ayant d'autre revenu que l'agriculture.

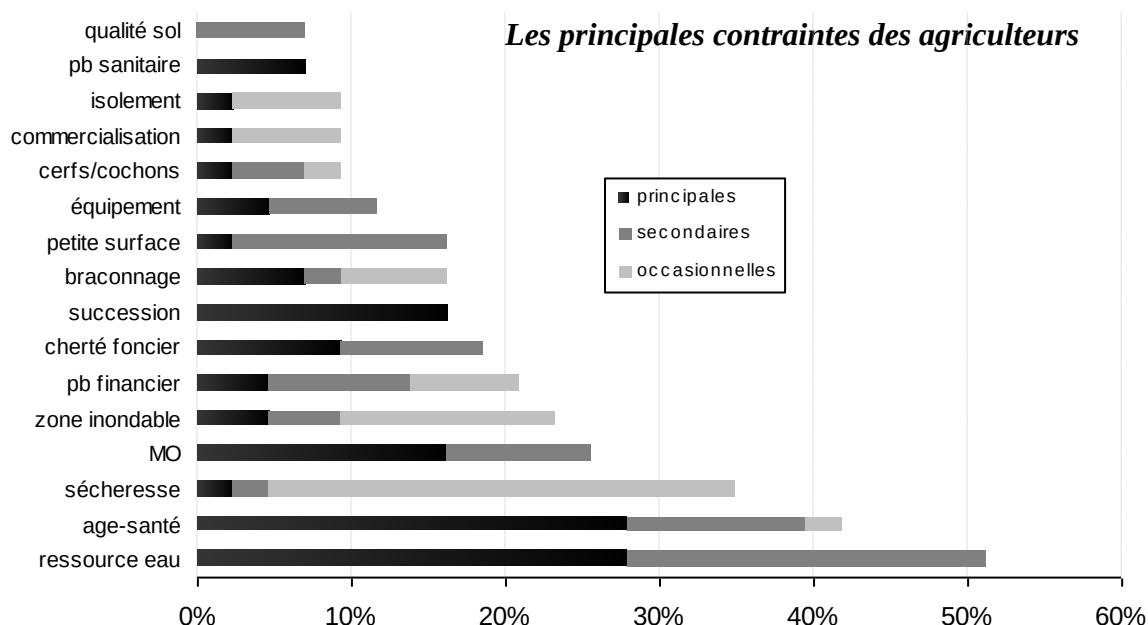
Quasiment tous les exploitants (86 %) ne connaissent pas de problème pour écouler leur production. Ce sont généralement les maraichers qui se plaignent des aléas de l'écoulement, tant au niveau de la demande que du prix d'achat des produits. Les éleveurs ne connaissent pas ce problème car ils ne traitent généralement qu'avec l'OCEF qui fixe les prix selon des critères prédéfinis. En conséquence, il leur est plus facile de prévoir les revenus.

Au niveau de la main d'œuvre, 19 % des exploitants ont recours à du personnel permanent, alors que la majorité se fait aider par la famille.



V. LES CONTRAINTES D'EXPLOITATION

Le graphique ci-dessous classe les principales contraintes des exploitations, telles qu'ordonnées par les agriculteurs.



La seule contrainte citée par plus de la moitié des exploitants est la **ressource en eau**. Elle fait défaut dans de nombreuses propriétés, d'autant plus que l'année 2014 est exceptionnellement sèche depuis le mois de mars. Les creeks sont taris depuis longtemps, le débit des sources est très faible avec pour corollaire des rivières quasiment asséchées. Parallèlement, certains exploitants raccordés au réseau collectif ont encore en mémoire les factures exorbitantes reçues du SIVOM en début d'année. Indépendamment de ces deux facteurs conjoncturels, la ressource en eau revêt une importance primordiale pour tous les agriculteurs et particulièrement pour ceux qui recourent à l'irrigation (maraichers, arboriculteurs, cultivateurs, éleveurs bovin). Quelques projets de forages devraient voir le jour en 2015 mais il reste encore beaucoup à faire pour lever cette contrainte. A l'heure où la ressource en eau potable est précieuse, elle ne devrait être utilisée que pour les besoins domestiques en aidant les exploitants agricoles à devenir autonome à ce niveau.



La seconde contrainte « **âge et santé** » n'est pas toujours citée par les agriculteurs mais elle doit néanmoins être considérée à partir du moment où l'exploitant est limité dans son activité parce que sa condition physique est un facteur limitant de la production. Il est bien évident que malgré toute la bonne volonté du monde, on abat moins de travail à 70 ans qu'à 40 ans.

→ La **sécheresse** représente une contrainte importante, d'autant plus que l'année 2014 est exceptionnellement sèche et particulièrement longue pour beaucoup d'éleveurs. Les enquêtes ont été réalisées entre octobre et novembre, au cœur de la période de soudure fourragère. Il ne fait aucun doute que la sécheresse serait moins citée en saison humide ou en année dite normale au niveau météorologique.

→ La **main d'œuvre** représente une contrainte de poids pour de nombreux exploitants et ce quelle que soit l'activité. Beaucoup se plaignent du manque de motivation, de compétence et de sérieux de la main d'œuvre locale. Le métier d'ouvrier agricole est un métier difficile, parfois ingrat qui requiert du courage et de la disponibilité. Les offres d'emplois sur mine sont nettement plus attrayantes car les salaires sont plus élevés et les horaires plus carrés. Sur la base 169 h mensuel, le SMAG représente 129 189 Fcfp brut, soit 764 F/h. L'exploitant qui veut garder un bon ouvrier agricole ne peut s'en tenir à ce salaire et doit se montrer plus généreux. On admet dans le milieu qu'un des effets pervers de KNS est de surpayer les salariés et prestataires qui deviennent très exigeants en cas de démobilisation. En conséquence, certains agriculteurs vont chercher leur main d'œuvre hors zone VKP où le travail est moins facile.

→ Les **inondations**, évoquées par plus de 20 % des exploitants, souvent cultivateurs ou maraîchers, qui en pâtissent de manière occasionnelle. Les propriétés concernées se situent sur la plaine alluviale de la rivière Voh. Les agriculteurs sont conscients que la richesse du sol est liée aux inondations périodiques. Ils l'acceptent et se sont adaptés en évitant de travailler la terre en période à risque. Mais indépendamment des aléas climatiques, beaucoup d'exploitants se plaignent du manque d'entretien des cours d'eau et de la rivière Voh en particulier. Autrefois, les berges étaient régulièrement entretenues par les services techniques ce qui facilitait l'écoulement des eaux. Il y avait des fossés pour faciliter le drainage des terres inondées mais ils se sont bouchés avec le temps. Sans mettre en cause directement la municipalité, les agriculteurs ont l'impression que les collectivités négligent l'entretien des cours d'eau au détriment de tous les administrés habitants en zone inondable.

Au niveau administratif, c'est la Direction de l'Aménagement et du Foncier qui est en charge de l'entretien des cours d'eau pour le compte de l'APICAN qui finance les opérations. Selon la DAF, le lit mineur a déjà été curé à l'époque du Génie Rural mais ces travaux n'ont pas donné les résultats escomptés, au contraire puisqu'ils ont favorisé le sapement des berges allant jusqu'à déstabiliser le pont de la RT1. Depuis quelques années, les collectivités ont élaboré un plan de gestion des cours d'eau à partir d'un diagnostic hydrogéomorphologique propre à chaque rivière. Concernant la rivière Voh, des actions concrètes sont en cours pour entretenir le cours d'eau sans réitérer les erreurs du passé. Depuis 2 ans, des opérations de curage



Rivière Voh au pont RT1

ont débuté en aval et petit à petit les travaux remontent vers l'amont. L'élagage rationnel des ligneux bordant le cours d'eau sera confié à des professionnels qui travailleront dans un premier temps en aval du pont de la RT1.

On observe donc un décalage entre le ressenti des exploitants et l'action de la collectivité qui constate que le principal problème est d'ordre sociologique à cause de la méfiance des propriétaires riverains liée aux erreurs commises dans le passé.

→ Les **problèmes financiers**, cités par 20 % des exploitants, sont une contrainte récurrente des exploitations agricoles. Le prix des intrants constitue le problème majeur de l'exploitation car les coûts de production ne cessent d'augmenter. On notera que les mesures financières adoptées en faveur des filières bovines et porcines (revalorisation du prix de la viande) ont amélioré significativement la rentabilité des élevages.

→ La **cherté du foncier**, citée par un peu moins de 20 % des exploitants, est dans le même registre que la contrainte précédente. Quelques exploitants souhaiteraient augmenter leur activité, soit en achetant une propriété, soit en louant des terres. Le foncier à l'achat est devenu inabordable pour un exploitant à moins d'avoir d'autres ressources non agricoles. En conséquence, quelques exploitants louent des lots sur terres coutumières mais ici encore, c'est parfois compliqué. En effet, le locataire n'est pas toujours respecté jusqu'au terme du bail signé pour une durée de 17 ans avec un chef de clan. Il arrive parfois que le locataire soit confronté à des membres du clan, devenus adultes entre temps, qui n'acceptent pas de voir un étranger sur les terres familiales. L'envie et la jalousie sont des maux très présents sur terres coutumières et il est très difficile d'y exercer une activité économique que l'on soit européen ou kanak.

→ La **succession** est un gros souci pour 16 % d'exploitants, chez qui la relève pose problèmes ou qui travaillent sur des propriétés en succession. On en recense plusieurs dans ce cas où un membre de la fratrie exploite la propriété familiale suite au décès des parents. La transmission du patrimoine familial n'a pas été réglée du vivant des parents et les enfants ne parviennent pas à trouver une solution consensuelle. Bien souvent, la succession est taboue et on évite le sujet d'autant plus facilement qu'on ne se parle plus !

→ Le **braconnage** constitue un sérieux problème pour près de 7 % des éleveurs, tandis que 10 % l'évoque en tant que problème secondaire ou occasionnel. Les vols, atteignant parfois une dizaine de veaux par an, représentent un manque à gagner considérable à l'échelle d'une petite exploitation. A titre préventif, de nombreux éleveurs prennent certaines dispositions pour limiter les risques de braconnage : éviter les runs de bord de route à l'approche des fêtes de fin d'année...

→ La **surface** de l'exploitation est une contrainte spécifique aux éleveurs bovins, dont l'activité requiert beaucoup d'espace pour être rentable. A ce titre, il est difficile de dire précisément quelle est la surface minimum requise pour qu'une activité soit rentable, car tout dépend du potentiel agro-écologique de l'exploitation. Ainsi, en élevage bovin on parlera plutôt de troupeau minimum. En 2006, une étude sur la filière bovine abordait le sujet et à la question « combien de vaches mères doit compter un troupeau de naisseur⁴ pour dégager un revenu décent, sans traite sur le foncier et avec un outil de production amorti ? », les éleveurs répondaient qu'avec moins de 190 vaches allaitantes⁵, il faudrait mobiliser des revenus extérieurs pour faire vivre la famille.

⁴ Dans un système naisseur, le produit d'exploitation est constitué de la vente des veaux et des vaches de réforme

⁵ A la question « En 2006, quel salaire minimum doit-on tirer de l'activité agricole pour vivre décemment ? », les éleveurs estimaient qu'avec 225 000 F/mois, on s'en sort « sans faire de folies ».

Aujourd'hui, avec les mesures qui ont été prises en faveur de la filière, ce seuil est moins élevé. Ceux qui se sont exprimés sur le sujet disent qu'avec 150 vaches mères, il est possible de s'en sortir. Sur cette base, la propriété idéale regrouperait 100 ha de collines et 100 ha de plaine alluviale.

→ Le **manque d'équipement** est une contrainte pour près de 10 % des exploitants. Faute d'un parc matériel suffisant, ils ne parviennent pas à développer leur activité. Ils ont sollicité les services techniques provinciaux mais les dossiers trainent quand ils sont traités. Quelques exploitants ont souligné le manque de réactivité de l'antenne DDEE de Pouembout.

Moins de 10 % des exploitants ont cité les contraintes suivantes :

→ Les **cerfs et/ou les cochons**, dont les populations ne cessent d'augmenter, constituent une grave menace non seulement pour les exploitations mais également pour le milieu naturel et la forêt en particulier. Les cerfs concurrencent directement les bovins au niveau de la ressource fourragère qui se raréfie en saison sèche, tandis que les cochons causent des dégâts sur les cultures. Les exploitants doivent donc se protéger avec des clôtures spécifiques qui représentent un coût important malgré les aides de l'APICAN.

→ La **commercialisation** de la production est parfois difficile pour quelques produits maraichers qui sortent en même temps. L'offre étant supérieure à la demande, les prix chutent et les producteurs ne s'y retrouvent pas. Mais ce sont finalement peu de producteurs qui connaissent ce problème. Les éleveurs bovins et porcins n'ont aucune difficulté pour écouler leur production, même si la filière porcine semble équilibrée entre l'offre et la demande.

→ Les **problèmes sanitaires** ne concernent que les éleveurs porcins. La dysenterie (diarrhée) est une maladie récurrente dans les exploitations porcines où une épidémie peut entraîner de fortes mortalités.

→ La **qualité du sol** n'est citée que par quelques éleveurs dont l'exploitation est située sur des terrains pauvres.

DIAGNOSTIC DES POTENTIALITES DE VALORISATION AGRICOLES SUR LA COMMUNE DE VOH

Les résultats

2. Typologie des systèmes de production

- ☞ L'élevage bovin*
- ☞ L'élevage porcin*
- ☞ Le maraîchage*
- ☞ Les cultures plein champ*
- ☞ Les pépinières*
- ☞ Synthèse*

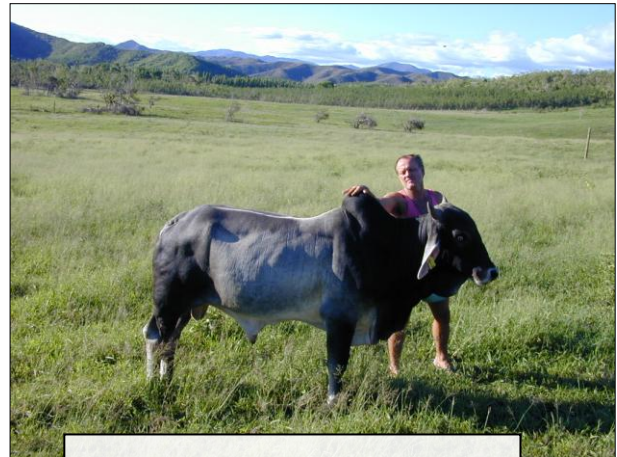
Cette deuxième partie précise les résultats filière par filière (élevage bovin, élevage porcin, maraîchage, cultures plein champ et pépinières). Encore une fois, les descriptions restent sommaires car le temps imparti aux enquêtes n'a pas permis d'approfondir les données techniques ni de visiter les exploitations.

TYPOLOGIE DES SYSTEMES DE PRODUCTION

I. L'ELEVAGE BOVIN

A. LE CONTEXTE

Résultante du sous-peuplement agricole et de la faible valeur agro-écologique du terroir, l'élevage est la plus ancienne et la plus constante activité du monde rural calédonien non autochtone. Après une série de crises entre 1880 et 1945, l'élevage calédonien a connu une période de « modernisation » (révolution fourragère, hydraulique pastorale, amélioration génétique) encouragée par l'apparition de nouveaux parasites (tiques), les sécheresses récurrentes et le conflit pour l'espace foncier. Aujourd'hui, 150 ans après son apparition, l'élevage demeure la première spéculation de la « brousse » qu'il a profondément façonné.



Monsieur MATHELON - Témala

En province Nord, l'espace pastoral occupe 97 % de la S.A.U., soit 13 % de la superficie. Au niveau économique, la filière bovine représente 21 % de la production agricole finale avec environ 355 exploitations regroupant près de 31 700 bovins (RGA 2012). L'élevage bovin ne cesse de décliner depuis 20 ans et particulièrement entre 2002 et 2012 où il a perdu 36 % de ses effectifs. Voh n'échappe pas à cette tendance puisque le cheptel bovin a perdu 1 500 têtes en 10 ans (3 800 têtes en 2012). Pourtant, après une décennie de saturation de la filière viande bovine, le marché est de nouveau porteur et les mesures d'appui à la filière ont permis d'améliorer significativement la rentabilité des exploitations. Mais l'installation est compliquée que ce soit sur foncier privé (inflation des terres agricoles) ou sur foncier coutumier. On constate impuissant que le nombre d'éleveurs ne cesse de diminuer sans qu'il soit possible de freiner l'hémorragie sur le foncier rural.

B. TYPOLOGIE DES ELEVAGES ENQUETES

1. L'ELEVEUR

26 exploitants ont été enquêtés, mais seuls 21 rentrent dans notre cadre d'étude. On estime que l'enquête couvre près de 80 % des éleveurs installés sur foncier privé et environ 50 % de tous les éleveurs recensés sur la commune.

Les éleveurs sont listés ci-dessous dans l'ordre des enquêtes :

➡ Gérard MATHELON ;

➡ Jacques LOQUET ;

- Thierry CURICQUES ;
- Marguerite CHIVOT ;
- Emmanuel LOUIZY GABRIEL ;
- Paul DEBIEN ;
- Stanley GIRARD ;
- Ulrich KABAR ;
- France DEBIEN ;
- Gaëtan RAGUE ;
- Roger MARTIN ;
- Charles DEVILLERS,
- Johan DEBIEN ;
- Luc TERRIER ;
- Gilbert DUFOUR ;
- Denis MOGLIA ;
- Nils LETHEZER ;
- Gérard MATHELON ;
- Philippe MARLIER ;
- Olivier LEMARREC ;
- Michel FROIN.

Tous les éleveurs enquêtés sont répertoriés dans la catégorie « professionnels ». La moyenne d'âge des éleveurs est de 58 ans ($\sigma = 13$). Le doyen de 77 ans prendra sa retraite en 2015 sans qu'il y ait de reprise d'activité. Le cadet de 36 ans exploite une propriété louée à un ancien éleveur récemment retraité. La population agricole vieillit et les éleveurs bovins ne font pas exception à la règle.

Trois quarts des éleveurs sont propriétaires terriens, dont la moitié a hérité de tout ou partie du foncier. Un quart des propriétés sont en succession ou en location. Ce mode de faire valoir est de plus en plus retenu par les rares jeunes éleveurs à s'installer pour exercer une activité très fortement ancrée dans la culture « caldoche ». Ils n'ont guère le choix car quand on n'a pas la chance d'hériter d'une propriété, la cherté du foncier agricole ne permet plus de devenir propriétaire. Et même pour les locataires, le préalable à l'installation est la double activité qui permet d'assurer un revenu fixe pour faire vivre la famille.



Il est difficile de trouver une trajectoire type pour caractériser l'origine des éleveurs mais on peut néanmoins apporter les éléments suivants :

- Quasiment tous les éleveurs sont originaires du milieu agricole ;
- 50 % des éleveurs travaillent sur l'exploitation « familiale » où ils ont succédé à un parent, quand celui-ci a arrêté son activité (retraite, maladie, décès). Seuls deux éleveurs ont travaillé toute leur vie sur l'exploitation familiale car la majorité a débuté comme salarié sur mine ou ailleurs avant de revenir sur les terres familiales.
- L'élevage bovin n'est pas incompatible avec une activité salariée. On recense un tiers de doubles-actifs dans notre échantillon et un tiers d'anciens doubles-actifs aujourd'hui à la retraite. Comme évoqué précédemment, un revenu extérieur permet de faire vivre la

famille afin de réinvestir le bénéfice d'exploitation dans l'amélioration de l'outil de production.

2. L'OUTIL DE PRODUCTION

La surface moyenne des exploitations est de 215 ha ($\sigma = 212$). Cette moyenne cache une grande variabilité puisque la plus petite exploitation ne compte que 15 ha, contre 802 ha pour la plus grande. Les exploitations sont généralement d'un seul tenant et entièrement vouées à l'élevage bovin car on ne compte que deux éleveurs également cultivateurs.

Le cheptel bovin des élevages enquêtés atteint environ 3 000 têtes, soit près de 80 % du cheptel recensé en 2012. Si Voh a perdu 30 % de son cheptel bovin entre 2002 et 2012, on peut s'attendre à une stabilisation des effectifs durant la prochaine décennie ; La disparition programmée de certains élevages sera compensée par la recapitalisation sur quelques grandes propriétés.

Globalement, les exploitations disposent d'un bon potentiel pédologique. Typiquement, ce sont des propriétés d'élevage présentant un modelé collinaire (sols bruns schisteux) traversé par des creeks plus ou moins permanents. Un tiers des éleveurs considèrent que la ressource en eau est un facteur limitant pour diverses raisons : tarissement des creeks en fin d'année, cherté de l'eau du réseau AEP, ressource trop limitée pour diversifier l'activité, irriguer des cultures, etc.

La moitié des exploitations est située sur le bassin versant de la rivière Témala. La majorité d'entre elles bordent le cours d'eau ce qui représente une plus-value agro-pédologique intéressante en période de sécheresse.

On recense encore quelques élevages autour de la rivière Voh mais la pression urbaine constitue une forte contrainte sur leur pérennité. En effet, l'activité requiert beaucoup d'espaces contigus. Le morcellement des lots et l'urbanisation de certaines zones fractionnent cet espace et le réduisent significativement. Dès lors, il devient très compliqué de poursuivre l'activité au village, y compris en zone inondable. 40 ha de pâturages ont été perdus ces dernières années autour de la Faléane, au profit de quelques constructions mais surtout de la brousse. Et pourtant, ces terrains inondables et inconstructibles ne sont valorisables que par l'agriculture.



Globalement, les infrastructures sont en bon état même si les barrières vieillissantes mériteraient parfois d'être refaites. La réfection d'une barrière représente un investissement très lourd (± 1 million/km) et les éleveurs hésitent à s'endetter. L'appui de l'« APICAN » est donc apprécié pour la réfection des barrières périphériques et le grillage remplace avantageusement le barbelé. Il évite l'intrusion des cerfs qui concurrencent le bétail pour la ressource alimentaire (20 % des éleveurs disent que le cerf constitue un problème sur leur exploitation).



Dans les stock-yards, les panneaux métalliques ont remplacés les traditionnels poteaux de gaïacs pour une meilleure longévité. Quant à l'abreuvement des animaux, les abreuvoirs demeurent largement majoritaires dans les runs alors que les retenues collinaires, creeks et rivières s'avèrent utiles à la bonne saison.

3. LES PATURAGES

La surface fourragère est essentiellement composée de pâturages naturels et de parcours sur les flans non mécanisables. Un tiers de la surface a été amélioré et les cultures fourragères demeurent anecdotiques pour la complémentarité du bétail.

La gestion de la soudure fourragère entre la saison hivernale et le retour des pluies est un très bon indicateur de gestion globale d'une exploitation d'élevage. Il résume assez bien à lui seul la maîtrise du système fourrager. Toutes les exploitations n'ont pas le même potentiel de production, mais à situation comparable, les éleveurs n'auront pas la même approche pour l'optimiser.

Deux tiers des éleveurs disent que la saison sèche pose des problèmes de déficit alimentaire, et particulièrement en 2014 qui révèle une sécheresse de récurrence trentennale. Ceux qui ne rencontrent pas de problème ont pris des mesures de prévention : chargement modéré, déstockage du bétail en saison fraîche, mise en place de parcelles fourragères, réserves de fourrage sur pied. Certains éleveurs complètent les animaux depuis le second trimestre 2014.



Les rotations sur les pâturages sont pratiquées en saison favorable à la pousse de l'herbe mais certains éleveurs ouvrent les barrières en fin d'année quand l'herbe se fait rare.

Généralement, les éleveurs utilisent peu d'intrants sur leurs pâturages, si ce n'est lors de l'amélioration d'une parcelle ou lors de l'épandage de lisier. Quelques éleveurs ont recours aux herbicides pour désherber sous les barrières ou pour lutter contre certaines adventices dont l'herbe bleue, le faux basilic ou la fausse pistache pour les plus fréquentes.

4. LES DEBOUCHES

Les éleveurs n'ont aucun problème pour écouler leur production. A l'instar des éleveurs calédoniens, 80 % des exploitants enquêtés travaillent avec l'OCEF. Les autres vendent leur production sur pied à des emboucheurs ou en découpe directement à la ferme.

Au début des années 2000, la filière bovine était saturée car l'offre était supérieure à la demande. Ce n'est plus le cas depuis quelques années, la production locale ne suffit plus et les importations de viande viennent combler une demande toujours croissante. En 2014, certains éleveurs ont cependant constaté des retards dans les abattages, notamment en début de saison sèche, liés au déstockage des troupeaux à cause de la sécheresse.

L'OCEF garantit des prix fixes pour tous les éleveurs et ce, quelle que soit leur localisation. Cet organisme territorial, parfois décrié, n'en demeure pas moins un outil au service du monde rural. Les éleveurs enquêtés pensent que l'OCEF est perfectible mais reconnaissent néanmoins le service rendu à la profession.

5. LE REVENU

Faute de temps, l'enquête n'a pas permis d'appréhender le revenu des exploitants. Cependant, les réponses aux questions sur la rentabilité de l'activité, l'écoulement des produits, les sources de revenus des familles, les contraintes, etc. permettent d'avoir une petite idée sur la santé financière des exploitations et des ménages.

Il y a 10 ans, la santé financière des élevages bovins était parfois très critique. Le prix de la viande ne permettait pas aux « petits » éleveurs de s'en sortir et bon nombres d'exploitations ont été vendues à cette époque.

Depuis quelques années, la situation s'est améliorée sous l'impulsion des mesures territoriales prises en faveur de la filière bovine (revalorisation du prix d'achat de la viande, primes ERPA). La tarification de l'OCEF permet à l'éleveur de « maîtriser » le chiffre d'affaire annuel, ce qui n'est pas le cas de certaines filières comme le maraîchage par exemple. Certes, l'élevage bovin demeure une activité peu rentable au regard du capital investi mais près de 70 % des exploitants disent que l'activité est rentable et permet de dégager un revenu significatif en année « normale⁶ ». A ce niveau, il faut souligner que le braconnage cité par 30 % des éleveurs a des répercussions plus ou moins importantes sur le bénéfice d'exploitation.

Tous les éleveurs enquêtés ont une autre source de revenu car l'élevage ne dégage pas suffisamment de profits pour faire vivre une famille. Et malgré tout, 20 % des éleveurs connaissent occasionnellement des problèmes de trésorerie. Aujourd'hui, le préalable à l'installation d'un jeune agriculteur est d'assurer ses arrières sur le plan financier en cherchant

⁶ L'année 2014 étant une année exceptionnellement sèche, des charges supplémentaires liées à la complémentation du bétail auront une incidence sur le bénéfice de fin d'année.

d'abord une activité salariée à l'extérieur de l'exploitation. De cette manière, il se met à l'abri des problèmes de trésorerie, très fréquents au cours des premières années d'installation, y compris sur les propriétés en location. Il va sans dire qu'il est aujourd'hui impossible de s'installer sur une propriété achetée. La société et les mentalités changent et le temps des anciens qui vivaient « chichement » de l'agriculture est révolu.

C. LES CONTRAINTES

La principale contrainte citée par deux tiers des éleveurs concerne la ressource en eau. Elle fait souvent défaut en période d'étiage ou coûte cher quand c'est le réseau AEP qui sert à abreuver le troupeau. L'exploitation idéale est une propriété autonome au niveau de la ressource en eau. Certaines sont traversées par un cours d'eau et c'est une chance tant que l'eau s'écoule ce qui n'est plus toujours le cas en fin d'année. Mais la ressource doit être sécurisée toute l'année et la solution passe souvent par les forages quand cela est possible. Associé à une cuve tampon, le forage permet d'améliorer la productivité des exploitations bovines. Quelques projets de forages sont à l'étude avec l'appui de la collectivité.

La seconde contrainte est la sécheresse particulièrement sévère en 2014. Cette sécheresse est une calamité pour le monde rural et les éleveurs en particulier. Elle a des répercussions à tous les niveaux : financier, humain, dégradation de l'outil de production, etc. et il faut souvent plusieurs années pour retrouver l'état initial. Indépendamment du facteur climatique incontrôlable, les éleveurs ont leur part de responsabilité sur la gravité des conséquences. Les exploitants ont généralement tendance à surcharger leur exploitation pour dégager le meilleur revenu possible. Or la meilleure façon de prévenir une sécheresse est d'adapter l'effectif à la capacité de charge de l'exploitation. A défaut de faire du foin en période favorable, il faut constituer des stocks fourragers sur pied et admettre de gaspiller un peu d'herbe en saison humide. Le fourrage sur pied séchera, perdra de sa qualité mais ce sera toujours mieux que la terre ! En outre, un pâturage qui ne souffre pas reverdi à la moindre pluie, alors qu'une parcelle surpâturée retrouve rarement son état initial.

Une autre contrainte parfois difficile à assumer concerne l'âge et l'état de santé des exploitants. Certains voudraient faire mais ne peuvent plus... Ils sont aidés par la famille car certains travaux requièrent de la force physique (baignade, bouclage, marquage). Un tiers des éleveurs emploie un ouvrier agricole, alors que d'autres y ont renoncé faute de main d'œuvre qualifiée. 20 % des éleveurs considèrent que la main d'œuvre est une contrainte sur leur exploitation.

D'autres contraintes plus rarement citées (succession, surface trop petite, propriété isolée, cherté du foncier) ont été évoquées dans un paragraphe précédent.

D. L'EVOLUTION DE LA FILIERE BOVINE SUR VOH

A court terme, il est probable que le cheptel bovin se stabilise sur la commune de Voh. En effet, plusieurs éleveurs prévoient de valoriser des exploitations nouvellement acquises et jusque là sous exploitées. Cela permettrait de compenser le départ programmé de quelques éleveurs sans reprise d'activité. L'un d'entre eux vendra le reste du cheptel courant 2015 et les autres travailleront tant qu'ils pourront, sur des propriétés en succession par exemple.



On se rend compte que la transmission du foncier agricole est un facteur prépondérant de la viabilité des exploitations bovines. Généralement, les enfants d'éleveurs ont déjà un métier et ne sont pas intéressés pour poursuivre l'activité. Parallèlement, les propriétaires terriens sont fortement sollicités par des investisseurs en tout genre. Dès lors, la tentation de vendre est grande. La viabilité des élevages bovins du tiers des exploitations découle plus ou moins directement de cette problématique de transmission.

Le paradoxe de l'élevage bovin est qu'il attire néanmoins une certaine catégorie de jeunes en quête d'identité culturelle. Mais quand on n'a pas la chance d'hériter d'une propriété, l'installation est très compliquée. Elle peut se faire sur des propriétés en location mais ici encore, ce n'est pas simple particulièrement sur foncier coutumier. Nous avons enquêté quatre « jeunes » locataires, dont trois sur foncier coutumier. Leur souhait est de poursuivre l'activité autant que possible mais le respect du locataire semble plus facile sur foncier privé que sur foncier coutumier. C'est pourtant une possibilité de valorisation des terres coutumières souvent peu ou pas exploitées.

Le développement de la filière bovine sur Voh passera par la valorisation du foncier coutumier. Les terrains disponibles sont nombreux et étendus (Pinjen, Boyen). Parallèlement, les candidats à la location ne sont pas rares. L'ADRAF peut servir d'intermédiaire entre les deux parties mais il faut sécuriser au maximum les baux pour que le locataire puisse travailler sereinement sur le long terme.

L'atout maître de la filière bovine demeure la passion des éleveurs pour leur métier. Sans cette passion qui les anime, beaucoup d'entre eux auraient baissé les bras depuis longtemps. L'éleveur trouvera toujours une bonne raison pour continuer à avancer et c'est là une force majeure du milieu paysan.

II. L'ELEVAGE PORCIN

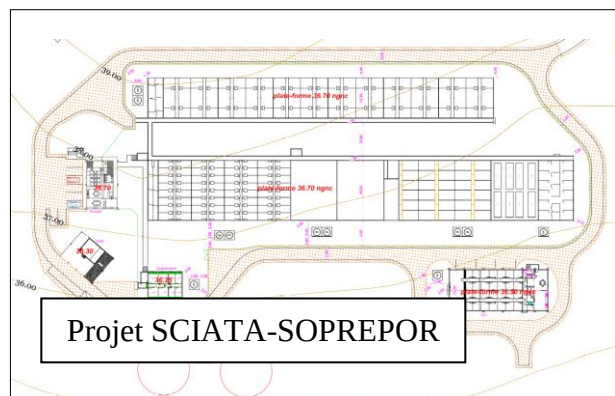
A. LE CONTEXTE ACTUEL

On recense actuellement 3 éleveurs porcins installés sur la commune de Voh et ils ont tous été enquêtés dans le cadre du diagnostic :

- ➔ Manuel MATAILA ;
- ➔ Monika DEBIEN ;
- ➔ Jérôme MOGLIA.

En plus des trois élevages existants, on recense deux gros projets d'installation sur la propriété de la SCA OUACO-TZIBA, située à cheval entre les communes de Voh et Kaala Gomen. Les deux projets sont portés par FINAGRO SAS, filiale du groupe NORD AVENIR.

Un premier projet dénommé SCIATA-SOPREPOR est actuellement en cours de finalisation et l'élevage devrait être opérationnel au second semestre 2015. La vocation première de cette exploitation sera la sélection génétique afin de fournir les éleveurs « naisseurs » de la Province Nord en reproducteurs de qualité. L'exploitation conservera également un atelier « naissance » et un atelier « engraissement ».



Le second projet dénommé SCIATA-FERMIERE DE PAÏTA fut initié en 2012 en complémentarité du projet SCIATA-SOPREPOR. Ce projet, actuellement en stand-by, regrouperait à terme un bâtiment reproduction et deux bâtiments engraissement pour accueillir le reste des animaux élevés actuellement sur Païta. Au total, le cheptel rassemblera environ 2 000 porcs pour le projet SCIATA-SOPREPOR et près de 3 000 porcs pour le projet SCIATA-FERMIERE DE PAÏTA.

B. TPOLOGIE DES ELEVAGES EXISTANTS

1. L'ELEVEUR PORCIN

Les exploitants sont généralement plus jeunes que dans les autres filières. Ils sont installés depuis une quinzaine d'années mais c'est le projet SCIATA-SOPREPOR qui a boosté l'extension des élevages.

Deux exploitants sont spécialisés en engraissement, c'est-à-dire qu'ils produisent des porcs charcutiers de 85 kg carcasse, soit un animal âgé de 5 à 6 mois. Ils achètent les porcelets sevrés à des éleveurs « naisseurs » spécialisés dans la reproduction.

Le troisième éleveur est « naisseur-engraisseur », c'est-à-dire qu'il produit à la fois les porcelets et les porcs charcutiers.

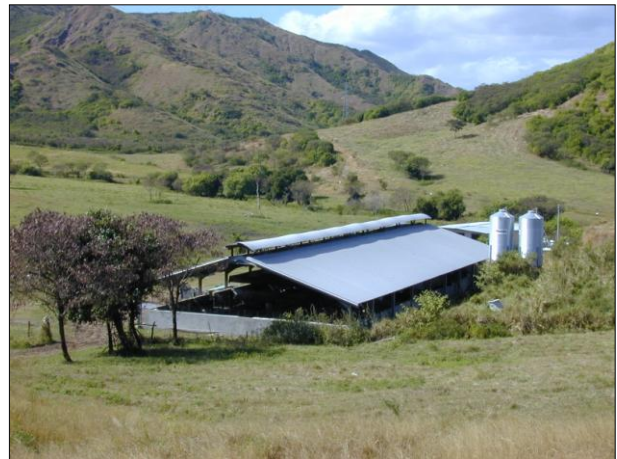
En élevage porcin, l'exploitant a assez souvent recours à un porcher qui assure les travaux quotidiens assez routiniers (distribution d'aliment, nettoyage des parcs, épandage de lisier, etc.).

S'agissant des trajectoires types, deux des trois exploitations porcines ont été créées sur l'exploitation bovine des parents. L'activité ne nécessitant pas de grande surface, les parents ont mis à dispositions des enfants un morceau de terrain pour démarrer avec un petit élevage. Cette activité annexe a permis de se démarquer de l'activité familiale et d'arrondir les fins de mois. Aujourd'hui, ces élevages ont grandi au rythme des opportunités d'ouverture de marché et occupe une personne à plein temps.

2. L'OUTIL DE PRODUCTION

Ils sont installés sur de petites propriétés car l'élevage porcin intensif, dit hors-sol, requiert a priori moins de surface que l'élevage bovin par exemple. En effet, l'éleveur est intégré dans une filière où l'aliment distribué aux animaux n'est pas produit sur l'exploitation mais par un producteur d'aliments appelé « provendier ».

Par contre, si l'installation est possible sur une petite propriété, il faut néanmoins de l'espace pour épandre le lisier. Ainsi, l'éleveur porcin est associé à un éleveur bovin qui met à disposition ses pâtures pour servir de plan d'épandage. C'est un contrat gagnant-gagnant entre deux éleveurs : le premier produit du lisier qu'il doit gérer conformément à la réglementation et le second bénéficie d'un engrais qui améliore la productivité des pâtures. Le lisier est donc un déchet encombrant mais largement valorisé sur les propriétés d'élevage. La seule contrainte concerne la proximité des deux exploitations partenaires afin de limiter les coûts de transport.



Le mode d'élevage le plus courant est l'élevage sur caillebotis intégral. C'est actuellement le système le plus répandu, en raison de ses multiples avantages par rapport à l'élevage sur dalle (hygiène, économie d'eau, gain de temps, etc.). L'aliment est distribué une fois par jour et l'eau approvisionne chaque parc via pipettes ou abreuvoirs.

3. LES DEBOUCHES

L'écoulement de la production se fait à l'OCEF qui dispose des installations aux normes pour abattre et stocker les carcasses en respectant les règles d'hygiène. Les abattages à la ferme demeurent aujourd'hui exceptionnels. Bien que la filière porcine soit actuellement en situation de surproduction, les exploitants enquêtés n'ont aucun problème pour vendre les porcs dans la limite de leur quota de production autorisé. Les surplus sont vendus sur pied à des particuliers, notamment pendant les fêtes de fin d'année.

En 2013, les mesures prises en faveur de la filière porcine ont permis d'améliorer la rentabilité de l'activité. Si le statut sanitaire de l'élevage est maîtrisé, l'exploitation dégage un bénéfice.

C. LES CONTRAINTES

L'élevage porcin requiert plus de disponibilité et de technicité que l'élevage bovin. Il faut nourrir les animaux tous les jours et assurer une surveillance permanente. Les animaux sont sélectionnés pour leur performance zootechnique et non pour leur rusticité, ce qui les rend particulièrement vulnérables, et ce d'autant plus qu'ils sont concentrés sur une petite surface. L'éleveur porcin doit être très attentif à l'hygiène au sein des bâtiments car un animal malade peut transmettre la maladie à toute la porcherie. C'est un des problèmes majeurs soulevés par les exploitants qui ne maîtrisent pas l'ensemble des paramètres qui permettent de préserver un bon statut sanitaire. D'une part, les porcelets achetés chez les « naisseurs » peuvent apporter une maladie chez « l'engraisneur ». D'autre part, la qualité de l'aliment acheté au provendier n'est pas toujours irréprochable et peut entraîner des diarrhées.



A la différence des autres filières agricoles, l'élevage porcin est une filière réglementée par la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement. Cela représente une contrainte qui nécessite de la rigueur dans la gestion des déchets et des odeurs. **Celles-ci peuvent être sources de problèmes avec le voisinage, raison pour laquelle on évitera d'installer un élevage porcin à proximité d'une zone urbaine et réciproquement.** Deux des trois élevages porcins enquêtés se situent en zone rurale à très faible densité de population, tandis que le troisième est situé en zone rurale à densité de population moyenne, ce qui implique plus de



de vigilance au niveau de la maîtrise des odeurs

durant les épandages. Les deux projets SCIATA se situent dans un contexte environnemental favorable.

D. L'EVOLUTION DE LA FILIERE PORCINE SUR VOH

Les exploitations existantes étant en phase de croissance ou de modernisation, elles devraient maintenir leur production à moyen terme. Hormis les deux projets SCIATA évoqués dans un paragraphe précédent, il ne devrait pas y avoir de nouvelle installation à court terme. Le préalable à l'installation est l'obtention de quotas de production et compte tenu de la situation tendue sur le marché de la viande porcine, il n'y a plus de place...

Compte tenu des projets, la filière porcine va se développer à court terme sur la commune de Voh. Avec un effectif porcin estimé à 5 000-6 000 porcs répartis sur 5 exploitations, Voh pourrait devenir le deuxième élevage porcin du Territoire.

III. LE MARAICHAGE

On entend par maraîchage la production de légumes frais (salade, poireaux, tomates, etc.) sur de petites exploitations. La production de fruits et légumes sur de grandes parcelles (melon, pastèque, pomme de terre, oignon, squash) est traitée dans un chapitre ultérieur consacré à la filière « cultures plein champ ».

A. LE CONTEXTE ACTUEL

Neuf maraîchers ont été enquêtés, dont 4 classés dans la catégorie « agriculteur » au registre de la chambre d'agriculture (> 1 000 points). Les autres, appelés « petits ruraux » ont une production plus modeste.

Les maraîchers sont listés ci-dessous dans l'ordre des enquêtes :

- Etienne MAEDA ;
- Georges MAROWITCH ;
- Daniel ROBELIN ;
- Georges DUFOUR ;
- Louis MARROWITCH ;
- Saimin SOEPARNO ;
- Jean-François CORRAL ;
- Jacqueline BARAONTAN ;
- Félicien SOWYKROMO.



L'enquête a concerné l'ensemble des maraîchers professionnels recensés sur Voh, mais on estime que seulement un tiers des petits maraîchers ont été enquêtés⁷.

B. TYPOLOGIE DE LA FILIERE MARAICHAGE

1. LE MARAICHER

L'âge moyen des producteurs est de 72 ans ce qui révèle une population vieillissante.

Les plus « jeunes » sont professionnels et les plus âgés occupent leur temps libre sur de petites propriétés. Quatre sont des propriétés « familiales » et cinq ont été acquises par l'exploitant.

⁷ Il est difficile de recenser précisément le nombre de petits maraîchers car leur production est aléatoire dans le temps et en terme de volume.

Deux exploitants ont toujours travaillé sur l'exploitation familiale, tandis que les autres étaient salariés. Presque tous les exploitants perçoivent une retraite ou une pension. Ils restent actifs en produisant les légumes pour la consommation familiale, le surplus étant vendu aux particuliers ou aux grossistes. La production tend logiquement à diminuer avec l'âge car le maraîchage est une activité physique, difficile et parfois ingrate. Le maraîchage n'intéresse plus les jeunes car il demande trop de sacrifices et les parents ont tout fait pour que leurs enfants ne restent pas sur la propriété.

Les maraichers professionnels ont une production très variable mais seulement deux d'entre eux tirent un revenu conséquent de leur activité. Sur les deux, un semble en mesure de maintenir le niveau de production durant la prochaine décennie... Les autres poursuivront leur activité tant qu'ils pourront mais ils rejoindront la catégorie des « petits ruraux ».

Les maraichers sont souvent arboriculteurs car cela permet d'occuper l'espace et de valoriser le foncier.

2. L'OUTIL DE PRODUCTION

Huit des neuf exploitations sont des propriétés de petites tailles ($M = 6$ ha) situées en majorité sur la plaine alluviale de la rivière Voh, sinon sur celle de Témala. Elles disposent d'un très bon potentiel agro-écologique propice au maraîchage. Les terres d'alluvions sont situées à proximité des cours d'eau et la nappe alluviale est peu profonde ce qui facilite l'irrigation des cultures. Toutes les exploitations y ont recours mais cinq utilisent l'eau du réseau. Quelques projets de forages sont à l'étude afin d'être autonome et de diminuer les coûts de production. Certains craignent que les forages ne fassent remonter le biseau salé et préfèrent utiliser l'eau des puits ou du réseau AEP.



Les propriétés ne sont pas toujours en bon état car la partie non exploitée est souvent délaissée. Les zones anciennement exploitées en maraîchage, culture ou élevage sont abandonnées à la broussaille. Il s'agit parfois de mise en jachère mais généralement, la surface agricole utile diminue au fil des ans, tout comme l'énergie, la motivation et la force des exploitants. Globalement, les maraichers disposent d'un parc matériel suffisant et en bon état pour exercer leur activité.

Aucun maraicher n'emploie de la main d'œuvre extérieure à la famille. Tous n'en ont pas besoin mais certains y ont renoncé, déçus de leur expérience passée. Aujourd'hui, les ouvriers agricoles compétents et motivés se font très rares dans la zone VKP mais on observe cette même tendance sur tout le territoire.

On recense un producteur biologique, adhérent de l'association « Biocalédonia » qui garantit l'application d'un cahier des charges spécifique. Sa production est écoulee sous forme de « paniers bio » vendus dans un magasin de la zone. Trois autres produisent également sans

utiliser de pesticides mais ils ne ressentent pas le besoin d'adhérer à l'association car l'écoulement auprès des particuliers ou des grossistes est assuré.

3. LES DEBOUCHES

L'écoulement de la production se fait essentiellement auprès des grossistes pour les maraichers professionnels. Apparemment, la filière serait mieux organisée aujourd'hui ce qui limiterait les invendus. Contrairement aux autres filières agricoles où les prix sont encadrés, la filière maraîchage répond à la loi de l'offre et de la demande. Quand celle-ci est forte, les prix sont élevés et inversement. Il est donc possible de gagner beaucoup d'argent durant une campagne mais on peut aussi tout juste rembourser les frais. Il n'est donc pas rare de planter sans avoir l'assurance d'écouler la production.

Généralement, les maraichers n'ont aucun problème pour écouler leur production. Cela arrive néanmoins avec certains légumes telles que les cucurbitacées par exemple. Ce sont des cultures assez faciles à mettre en place si bien que tout le monde tente sa chance ! D'autres productions plus délicates ou exigeantes en main d'œuvre (haricots verts et secs) sont plus rares et se vendent bien. Un nouveau marché concerne les produits vivriers (igname, taro, patate douce, manioc) qui seraient de moins en moins cultivés sur terres coutumières. Les salariés mélanésien qui travaillent sur mines ou ailleurs ne cultivent plus ou peu mais ils ont les moyens d'acheter. Les producteurs d'hier sont les consommateurs d'aujourd'hui et certains maraichers européens profitent de ce créneau.

C. LES ATOUTS ET CONTRAINTES DE LA FILIERE

Aux dires des maraichers, les contraintes de la filière sont nettement plus nombreuses que les atouts :

Atouts	Contraintes
Bassin de consommation VKP	Vieillesse des producteurs
Nouveaux marchés porteurs : paniers bio	Métier physiquement difficile
Marché des tubercules tropicaux en expansion	Irrigation nécessaire en période d'étiage
Peu de surface nécessaire	Inondations récurrentes des exploitations
	Activité exigeante en main d'œuvre
	MO non disponible dans la zone VKP
	Cherté du foncier
	Écoulement de certaines productions aléatoire
	Prix d'achat aléatoire lié à l'offre / demande

La principale contrainte des maraichers est liée à leur âge et à l'incertitude sur la reprise de l'activité. En fait, la majorité sait qu'il n'y aura pas de suite pour diverses raisons : pénibilité du travail, désintérêt des jeunes, morcellement de propriété, etc. Le maraîchage est pourtant une activité rentable mais le travail serait trop difficile à dire d'enquêtés. La présence de l'usine du

Nord joue directement et indirectement en défaveur de l'agriculture : cherté du foncier sur VKP, salariat très bien rémunéré, main d'œuvre rare et démotivée, etc.

La seconde contrainte concerne l'eau, d'autant plus que l'enquête s'est déroulée en saison sèche. La moitié des exploitants utilisent l'eau du réseau collectif pour arroser les cultures, si bien que les charges sont élevées. Les autres pompent dans un forage ou dans un cours d'eau mais avec la sécheresse, les rivières s'assèchent, le niveau des nappes diminue ce qui inquiète les producteurs.

L'inondation est une contrainte pour la moitié des exploitants... Les propriétés situées en zone inondable n'échappent pas aux inondations en saison humide. C'est un aléa naturel qu'ils acceptent en s'organisant en conséquence. Cependant, ils regrettent que la collectivité n'entretienne plus les cours d'eau car cela permettrait de faciliter l'évacuation des eaux et de limiter l'intensité des crues.

D. L'EVOLUTION DE LA FILIERE MARAICHAGE SUR VOH

Selon les exploitants, la filière maraîchage régresse et aucun facteur ne pourrait infléchir la tendance. Et la réalité des enquêtes le confirme : les producteurs sont âgés et leurs enfants ne sont pas intéressés pour reprendre la relève. Pour cela, il faudrait qu'ils soient déjà installés sur l'exploitation et ils ont tous un autre métier.

Le paradoxe de la filière est qu'il y a de quoi faire pour qui veut s'en donner la peine, mais il n'y a pas beaucoup de candidats pour un métier difficile.



IV. LA CULTURE PLEIN CHAMP

La culture plein champ regroupe la production de fruits et légumes sur de grandes parcelles (ananas, pastèques, melon, pomme de terre, oignons, squash). A signaler qu'on ne recense aucun céréaliier (maïs, sorgho) sur la commune de Voh.

A. LE CONTEXTE

Deux producteurs de fruits et légumes plein champ ont été enquêtés :

- Denis MOGLIA ;
- Karl RIMPLER.

Ces deux agriculteurs sont installés sur des propriétés acquises grâce à la double activité sur mine. Aujourd'hui, les deux exploitants travaillent avec leurs fils ce qui assure la pérennité de l'activité durant les prochaines décennies.

D'autres exploitants ont produit dans le passé ou produisent encore de manière aléatoire en complément d'une autre activité telle que l'élevage bovin par exemple.

B. L'OUTIL DE PRODUCTION

A la différence des exploitations maraîchères, les propriétés sont nettement plus grandes (337 ha), tout comme les surfaces cultivées. En outre, elles ne se situent pas sur terrains alluvionnaires mais sur des vertisols ou sols bruns schisteux. Les sols se drainent facilement et la ressource en eau est disponible toute l'année pour l'irrigation.

La culture est pratiquée à grande échelle et les moyens de production sont conséquents. Ce sont des exploitations modernes qui contrastent avec une activité maraîchage plus traditionnelle. Les méthodes de production sont intensives et l'utilisation d'intrants (engrais, pesticides) est systématique malgré un retour vers une agriculture plus raisonnée.

Le foncier est valorisé sur une des propriétés grâce à l'élevage bovin. Les deux activités s'avèrent complémentaires à plus d'un titre :

- L'élevage requiert plus de surface mais pas nécessairement des sols de première qualité. Les meilleurs terrains sont utilisés pour les cultures irriguées ;
- Les déchets de cultures (fanés de pomme de terre, rebus de squash, cannes de maïs, etc.) peuvent servir à nourrir les animaux en saison sèche. Rien ne se perd, tout se recycle...
- L'élevage bovin extensif ne nécessite pas une présence de tous les instants. Par contre, la production de fruits et légumes est très chronophage durant les campagnes. Ainsi, les producteurs ne sont pas double actifs contrairement aux éleveurs bovins.

L'élevage bovin est une activité de cycle long où les revenus ne sont pas extraordinaires mais relativement constants d'une année sur l'autre. La production de fruits et légumes est une activité de cycle court au débouché et au revenu plus aléatoire.

C. LES DEBOUCHES

L'écoulement de la production se fait principalement auprès de grossistes si non auprès de particuliers. Les producteurs n'ont aucun souci pour vendre leur production mais les relations avec les grossistes ne sont pas toujours simples. Contrairement à la viande bovine dont le prix est fixe, celui des fruits et légumes est aléatoire en fonction de l'offre et de la demande. Dès lors, les producteurs doivent se battre pour bien vendre et il est très difficile d'instaurer un climat de confiance entre le producteur et le grossiste qui cherche souvent son propre intérêt.

D. L'EVOLUTION DE LA FILIERE CULTURE PLEIN CHAMP SUR VOH

Il est difficile de prédire l'avenir de cette filière sur la commune de Voh. Les deux exploitations recensées sont bien parties pour développer leur production dans les années à venir et nul doute que les enfants poursuivront l'activité durant les prochaines décennies.

La commune de référence pour cette filière est Pouembout où on recense une douzaine de producteurs, plus jeunes que dans les autres filières. Voh n'a pourtant rien à envier à Pouembout au niveau du potentiel de production. La différence serait peut-être liée aux traditions plus ancrées dans la mentalité des « vohiens » que des pouemboutais. Sur Voh, les producteurs sont restés au maraîchage traditionnel alors que sur Pouembout, la production s'est modernisée ; Les exploitants ne produisent que quelques fruits et légumes mais en culture mécanisée sur de grandes surfaces.

V. LES PEPINIERES

Cette filière regroupe la production de plantes à vocation ornementale ou de revégétalisation (maquis minier, forêt sèche). Gardons nous des généralités mais la profession se conjugue souvent au féminin !

A. LE CONTEXTE

Trois des quatre productrices recensées au RGA 2012 ont été enquêtées :

- Marie Line CHENU ;
- Valentine RIMPLER ;
- Bernadette CHEVAILLIER.

Deux produisent des plantes ornementales et la troisième des plants forestiers destinés à la revégétalisation des forêts dégradées.



Madame CHEVAILLIER - Voh

Une productrice faisait remarquer qu'il est difficile d'atteindre le nombre de points via l'activité « pépinière » pour être inscrit à la chambre d'agriculture (500 points). A raison de 30 points/are cultivé, il faut donc une serre de 16,7 ares pour obtenir le seuil requis, ce qui représente plusieurs dizaines de milliers de plants. Cette productrice a été contrainte de planter un verger⁸ d'agrumes afin de valider son inscription.

B. L'OUTIL DE PRODUCTION

Les pépinières sont installées sur de petites propriétés situées sur la plaine alluviale de Voh. Les surfaces exploitées sont inférieures à 1 ha. Deux pépinières, installées depuis longtemps, sont connues et reconnues du public. Elles disposent d'un outil de production performant et en bon état.

La troisième pépinière plus récente est en phase de croissance.

L'accès à la ressource en eau est essentiel car l'irrigation est quasi permanente toute l'année.

C. LES DEBOUCHES

Après la période faste des années 2000, l'écoulement des plantes ornementales est nettement plus difficile aujourd'hui. Les calédoniens sont des collectionneurs de plantes et beaucoup ont déjà complété leur collection. Il faut donc se renouveler en permanence. Et il y a également plus d'offre sur le marché, en témoigne tous les stands recensés au salon de l'horticulture de Pouembout.

⁸ 10 points/are non irrigué, 20 points/are irrigué

Pour les plantes de revégétalisation, l'écoulement de la production serait également aléatoire.

Hormis la pépinière récente, les deux autres sont rentables mais nettement moins qu'il y a 10 ans.

D. L'EVOLUTION DE LA FILIERE « PEPINIERE » SUR VOH

Les trois exploitantes n'envisagent pas de cesser l'activité. L'exploitation des massifs miniers du secteur et du Koniambo en particulier devrait apporter un débouché potentiel pour les pépinières spécialisées dans la revégétalisation.

VI. TABLEAU SYNTHETIQUE DES DONNEES PAR FILIERE

Le tableau suivant représente de manière synthétique les caractéristiques principales des cinq filières. A signaler que les effectifs réduits ne facilitent pas l'émergence de paramètres de différenciation significatifs.

Filières		Bovine	Porcine	Maraîchage	Cult. plein champ	Pépinière
Indicateurs	principal	Témala	Poingué	Voh	Poingué	Voh
	secondaire	Poingué	Témala	Témala		
Nb d'enquêtes		21	3	9	2	3
% agri. professionnels		80 %	100 %	66 %	66 %	100 %
Représentativité filière		Bonne	Très bonne	Bonne	Bonne	Très bonne
Age des exploitants		58	48	72	50	50
Surface		215	3	6	337	1
Potentiel agro-écologique		Variable	/	Très bon	Bon	Très bon
Ecoulement production	Marché	Ouvert	Saturé	Ouvert	Ouvert	Tendu
	Débouché	OCEF	OCEF	Gros/part	Grossistes	Particuliers
Contraintes	N°1	Eau	Sanitaire	Age / Santé	MO	Débouché
	N°2	Sécheresse	ICPE*	Eau	Eau	MO
	N°3	Age / Santé	MO	Inondation		
Dynamique d'évolution	Exploitants	↘	↗	↘	→	→
	Surface	→	↗	↘	↗	→
	Cheptel	→	↗			

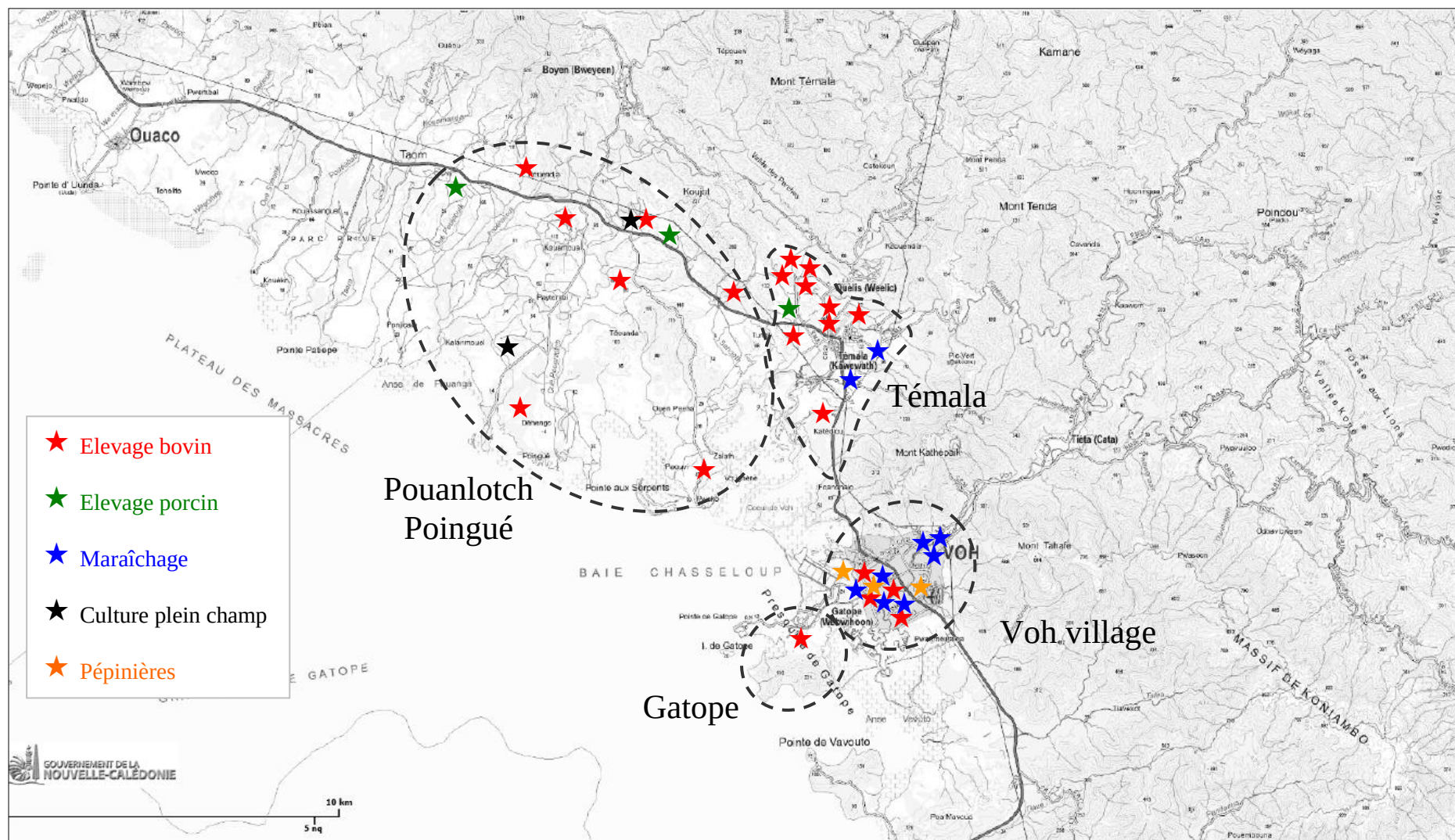
* Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

 Critère non significatif (variabilité trop forte) pour caractériser la filière.

 Critère moyennement significatif pour caractériser la filière.

 Critère significatif pour caractériser la filière.

VII. REPARTITION CARTOGRAPHIQUE DES EXPLOITATIONS



DIAGNOSTIC DES POTENTIALITES DE VALORISATION AGRICOLES SUR LA COMMUNE DE VOH

Les résultats

3. Préconisations d'aménagement de Voh

- ☞ *Le contexte : Voh dans VKP*
- ☞ *Voh village*
- ☞ *Gatope*
- ☞ *Témala*
- ☞ *Pouanlotch-Poingué*

PRECONISATIONS D'AMENAGEMENT DE LA COMMUNE DE VOH

I. LE CONTEXTE : VOH DANS VKP

Depuis 10 ans, on constate que le développement de la zone VKP a surtout profité à la commune de Koné, puis à la commune de Pouembout. L'usine est installée sur la commune de Voh mais paradoxalement, Voh a été oublié... L'exemple le plus souvent cité concerne les services, telles que les banques par exemple. Il y a 15 ans, le seul distributeur automatique du secteur était sur Pouembout et aujourd'hui, on n'en compte pas moins de 7 sur Koné mais aucun au village de Voh⁹ ! Malgré tout, on observe quelques changements notoires depuis ces dernières années : un centre culturel flambant neuf, quelques lotissements mais toujours pas de salle omnisport.



Koné, capitale de la Province Nord, est vouée à l'urbanisation. A terme, Koné et Pouembout ne formeront plus qu'une zone urbaine, à l'image du grand Nouméa, toute proportion gardée.

Les exploitants qui se sont exprimés sur le sujet regrettent que Voh n'ait pas pris le train en marche, mais ajoutent que Voh ne doit pas se développer à l'image de Koné. Voici quelques citations relevées au cours des enquêtes :

« Il faut préserver le caractère rural de la commune ».

« Voh doit être le contrepoids environnemental de l'usine du Nord ».

« Le modèle d'urbanisation au dépend des zones agricoles n'est pas une bonne chose. La mixité entre les champs et la ville est une très bonne chose ».

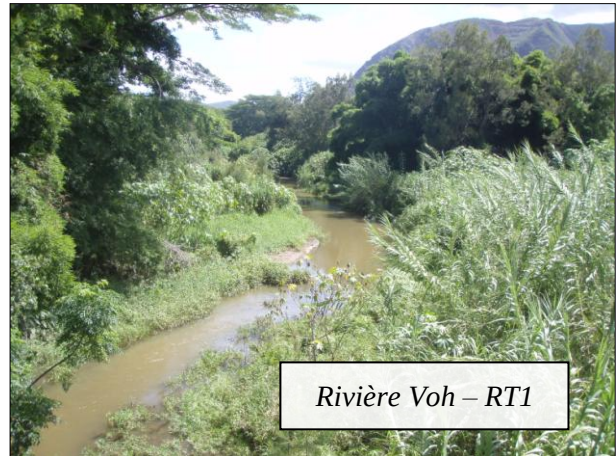
« Voh dispose d'un gros potentiel agro-pastoral mais doit composer avec une forte concurrence de l'usine et du fonctionnariat. La logique voudrait que l'agriculture se développe dans la commune mais l'inertie actuelle ne va pas dans ce sens ».

⁹ Hormis à l'intérieur de l'agence OPT

II. VOH VILLAGE

A. LE CADRE PHYSIQUE DU VILLAGE

Voh se caractérise par un village qui s'étend sur plusieurs kilomètres entre le carrefour Tiéta-Gatope au Sud et les ateliers municipaux au nord. Le village est traversé par la rivière Voh et le creek Faléane. En conséquence, le village est naturellement coupé en deux, les habitations s'étant concentrées en zone non inondable. On recense néanmoins quelques habitations construites sur des remblais ou perchées sur pilotis au sein de la plaine alluviale.



Cette situation confère au village de Voh une spécificité avec laquelle il faut composer. Ce qui pourrait passer pour une contrainte d'aménagement de l'espace doit se transformer en atout pour la commune.

Héritage de la colonisation Feillet, le découpage cadastral de la plaine alluviale de la rivière Voh fait apparaître une mosaïque de lots de 5 ha. Quelques uns ont été morcelés au fil des générations mais très souvent, les propriétés enquêtées s'étendent sur des surfaces multiples de 5.

Les sorties nord et sud du village sont situées au pied des massifs ultrabasiques de Kathépaik et Tahafe. Les sols qui en découlent sont très pauvres et délaissés de l'agriculture car quasiment incultes.

B. UN CŒUR DE VILLAGE VOUEE A LA « PETITE CULTURE »

On entend par petite culture le maraîchage, l'arboriculture ou même la culture plein champ sur de petites parcelles.

Nous avons développé précédemment le fort potentiel agro-pastoral des sols alluvionnaires qui bordent les cours d'eau et notamment la rivière Voh. Les diagnostics filières montrent que l'activité agricole prédominante est le maraîchage sur de petites surfaces, la majorité des lots étant peu ou pas exploités. Les exploitations bovines existantes sont plus éloignées du village car l'activité requiert beaucoup d'espaces contigus. Le morcellement des lots du village et l'urbanisation ne sont plus compatibles avec l'élevage bovin.

Le village de Voh présente donc un environnement naturel favorable à l'agriculture. Les sols sont certes inondables, mais ils sont profonds, « frais » et fertiles. Il n'y a donc aucune concurrence entre l'agriculture et l'urbanisation, d'autant moins que d'autres espaces constructibles existent aux sorties nord et sud du village. Par contre, nous avons expliqué le paradoxe de voir les terres les plus riches abandonnées à la brousse alors même que le marché en

produits agricoles est de plus en plus conséquent sur la zone VKP. La commune doit jouer la carte de la mixité village/campagne, et ce à l'intérieur même du village.

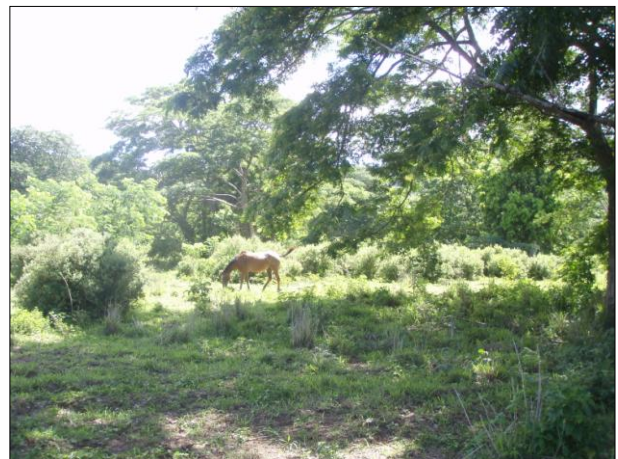
Dès lors, que peuvent faire les collectivités (commune, province Nord) pour maintenir les exploitations existantes ? A minima, elles pourraient mener quelques actions simples :

- L'entretien des cours d'eau : Les exploitants déplorent que les cours d'eau ne soient plus entretenus. L'objectif est de faciliter l'écoulement de l'eau, de limiter l'impact des petites crues et de faciliter l'évacuation de l'eau après la décrue. Mais l'entretien d'un cours d'eau doit être rationnel car il ne s'agit pas de tout mettre à blanc sous peine d'accentuer le sapement des berges. Il faut préserver les arbres et arbustes qui stabilisent les berges, couper les branches, curer les secteurs fortement engravés et s'entourer des compétences en la matière.
- La réalisation de fossés de drainage pour évacuer les eaux après les inondations. Ces fossés existaient autrefois mais les crues successives ont fini par les combler. Du coup, l'eau s'évacue mal et les arbres fruitiers dégénèrent avant l'heure.

Et pourquoi ne pas encourager l'installation de « petits agriculteurs » au cœur du village ?

Ci-après quelques pistes de réflexion :

L'acquisition par la commune de lots pour y développer l'agriculture via la location. Un exploitant me faisait remarquer qu'un lot de village situé en zone inondable avait été vendu 15 millions les 4 hectares. A ce prix, nul doute que l'objectif des investisseurs n'est pas de faire de l'agriculture mais de valoriser le foncier via la construction. Compte tenu du caractère inconstructible des terres inondables, ce terrain pourrait finir en friche. Partant de cet exemple concret, pourquoi la commune ne se porterait-elle pas acquéreur des lots de villages situés en zone inondable ? Elle



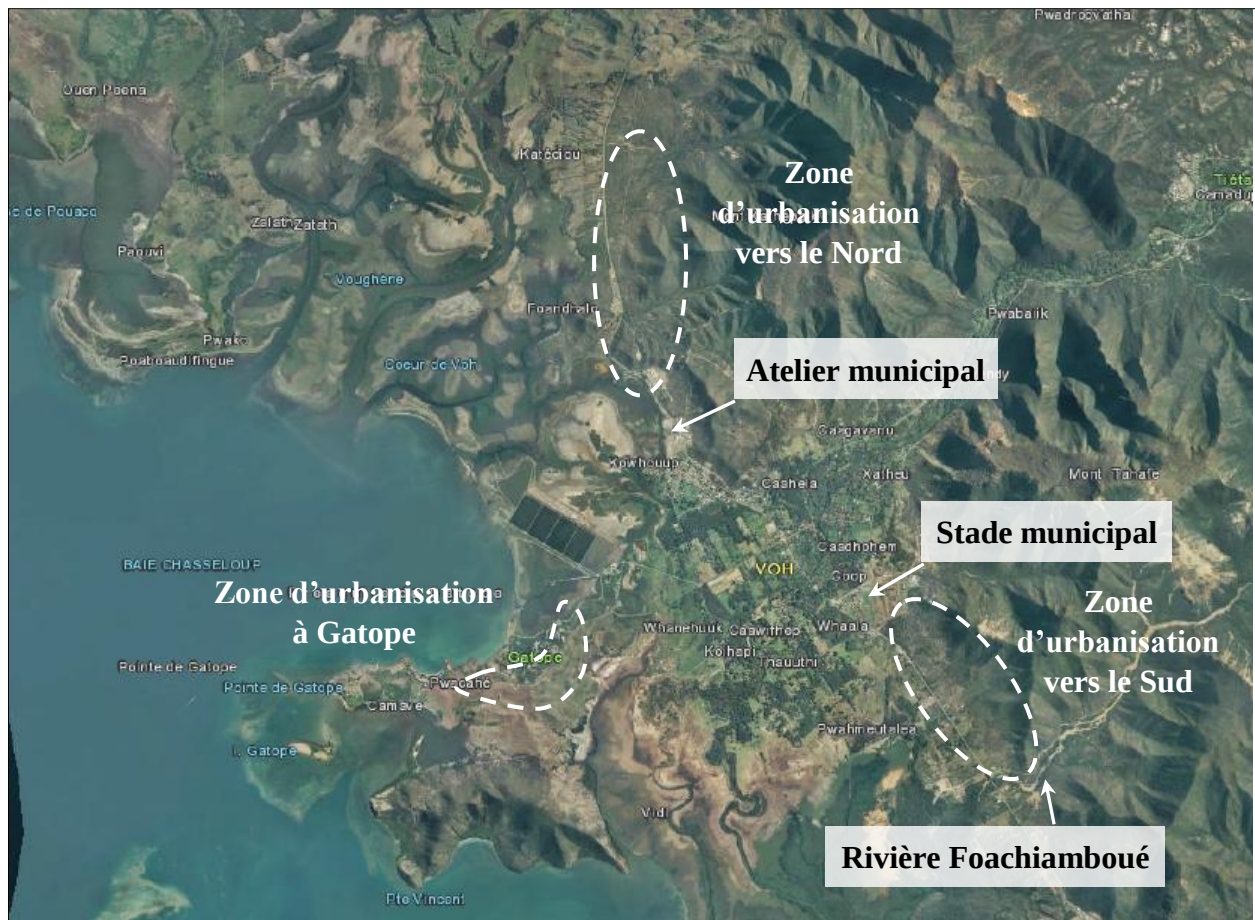
pourrait ainsi en maîtriser le devenir et une des options possibles serait de louer des terrains (loyer modéré) à des personnes motivées pour cultiver un lopin de terre. Le locataire aurait l'obligation de mettre la terre en valeur pour que le bail soit renouvelé. Le terrain serait équipé d'un forage afin de pouvoir irriguer les cultures. L'idée serait donc de favoriser l'exploitation des terres agricoles à fort potentiel de production plutôt que de les abandonner à la brousse.

Par ailleurs, la création de parcours santé sur les berges de la rivière Voh (Domaine public fluvial) offrirait un cadre bucolique aux promeneurs. Il existe déjà un parcours sur les crêtes du Mont Tahafé mais il s'adresse à des marcheurs aguerris. Un sentier de plaine viendrait en complément de celui existant. Compte tenu du potentiel naturel de la commune, l'écotourisme est encore trop peu valorisé.

C. L'EXTENSION DU VILLAGE PAR LE NORD ET LE SUD

L'extension de Voh au cœur du village est limitée par la mangrove, le Mont Tahafé et les zones inondables.

Par contre, les zones propices à la construction ne manquent pas que ce soit au nord ou au sud du village. Les propriétaires actuels n'en tirent aucun profit car les terrains sont caillouteux, incultes et peu productifs. Certains ont d'ores et déjà des projets de lotissement en cours de construction et d'autres sont prêts à vendre les lots à la collectivité ou à un promoteur privé. Au total, ce sont des dizaines d'hectares disponibles pour la construction de nouveaux lotissements.



Le secteur de Gatope, qui dispose d'un potentiel d'urbanisation plus limité, fait l'objet du paragraphe suivant.

III. GATOPE

La presqu'île de Gatope présente un potentiel touristique indéniable pour la commune de Voh. C'est le seul accès à la mer facilement accessible depuis la RT1. La baie présente des atouts indéniables, raison pour laquelle il serait sage de préserver l'intégrité de l'ensemble de la presqu'île.

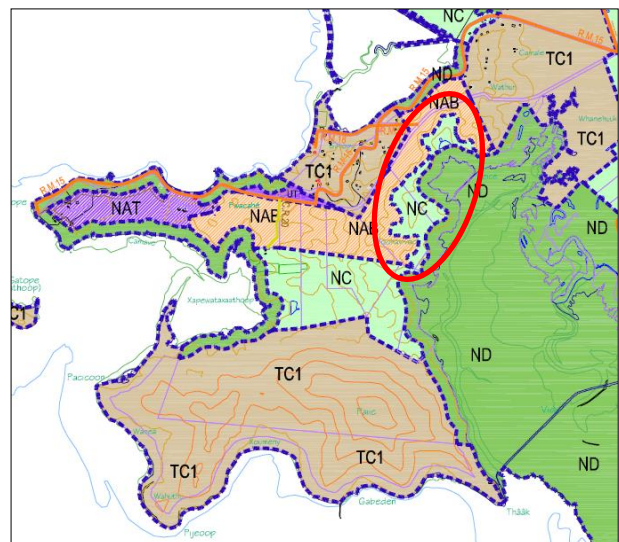
A ce sujet, le projet industriel de stockage de carburant sur la partie sud de la pointe de Gatope ne va pas dans le sens de la protection du site. Il semble même incohérent de jouer sur les deux tableaux : au nord la carte touristique et au sud la carte industrielle. Il ne s'agit pas seulement des impacts directs de l'installation sur l'environnement (destruction d'habitats, moins value paysagère, pollution en tout genre) mais également des impacts indirects telle que l'augmentation du trafic de camions sur la route de Gatope par exemple. A l'échelle communale, il semblerait plus rationnel de regrouper toutes les installations industrielles de la commune dans le secteur de Vavouto.

Au niveau agricole, la presqu'île de Gatope ne présente pas un gros potentiel. Les collines exposées aux vents dominants sont séchantes. Seules les vallées sont valorisables par la culture mais la ressource en eau limitée. D'une manière générale, il n'y a que l'élevage bovin pour valoriser l'espace agricole. Et la seule exploitation d'élevage aura fermé ses portes d'ici la fin de l'année 2015 sans qu'aucune reprise d'activité ne soit envisagée. La propriété située face à la mer dispose d'un potentiel bien plus rémunérateur que l'élevage et des projets de lotissements sont dans les cartons.

A propos du projet de PUD : Zonage

Compte tenu du potentiel touristique de la zone, le classement d'une partie de la presqu'île en zones NAT et NAB répond à un réel besoin. La signification des sigles est rappelée en annexe 1 : « légende du projet de PUD ».

Cependant, il sera très difficile de valoriser l'enclave classée NC (entourée en rouge sur le graphique ci-contre) via l'agriculture et particulièrement l'élevage bovin qui requiert beaucoup d'espaces contigus. D'après le service de l'urbanisme de la commune de Voh, le découpage entre les zones NAB et NC suit la courbe de niveau cotée à 10 m car au-delà de cette altitude, l'approvisionnement en eau AEP n'est plus possible à partir du réseau collectif.



IV. TEMALA

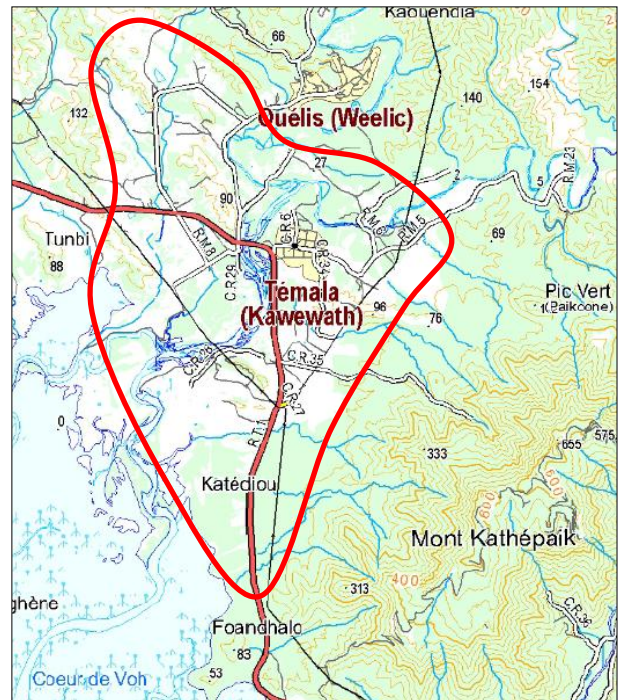
Témala a une identité forte au sein de la commune. On habite d'abord à Témala avant d'habiter à Voh !

Le secteur de Témala débute juste après la sortie nord de Voh et se termine au col après la propriété DEBIEN. Le cadre physique de Témala présente quelques similarités avec celui de Voh : une rivière imposante, une vaste plaine alluviale, le massif ultrabasique du Katépaik et la mangrove...

La rivière Témala et sa plaine alluviale occupe beaucoup d'espace dans le secteur. En effet, la confluence entre la Faténaoué et la Témala est relativement proche de l'embouchure (900 m en amont de la RT1). Ainsi, bien que le bassin versant de la Témala soit moins important que celui de la Voh (162 km² et 223 km²), le cours d'eau et la plaine alluviale sont plus imposants.

Sur Témala, l'activité agricole de prédilection est l'élevage bovin. La taille des propriétés est variable et plus qu'ailleurs, on en recense quelques unes de petites tailles. La plus petite ne compte que 15 ha et la plus grande avoisine 350 ha. Beaucoup de ces propriétés sont à cheval entre les collines et la plaine alluviale ce qui leur permet de passer la sécheresse sans gros problème. La plaine alluviale est un atout majeur pour les éleveurs du secteur car elle est complémentaire des collines sèches des environs. On estime qu'un hectare de pâturage sur plaine équivaut à au moins trois hectares de pâturages sur collines. Celles-ci sont pâturées durant la saison humide quand il y a risque d'inondation et quand l'herbe des plaines est gorgée d'eau et peu nutritive.

On recense également quelques maraichers mais l'activité est amenée à disparaître sur Témala.



A propos du projet de PUD : zone NC, article NC 5 « caractéristiques des terrains » :

L'article définit une surface minimale de 50 ha dans toute nouvelle opération foncière, hormis certains cas particuliers. L'objectif est de limiter le morcellement des propriétés agricoles afin qu'elles gardent une taille minimum pour être viable.

Il n'est pas aisé d'arrêter une surface type d'exploitation agricole car cela dépend de plusieurs paramètres :

- ➔ La spéculation agricole : L'élevage bovin extensif requiert plus d'espace que la culture plein champ qui requiert plus d'espace que le maraîchage... 50 ha sont viables pour la culture plein champ mais nettement insuffisants pour l'élevage bovin qui requiert 200 ha minimum.
- ➔ Le potentiel agro-écologique du secteur : Appliquée à l'élevage bovin, une propriété de 200 ha (50 % plaine alluviales, 50 % collines) située sur Témala est viable alors qu'elle ne l'est pas sur Poingué où il faudrait au moins 300 ha...
- ➔ La ressource en eau : C'est une plus-value incontestable pour une propriété car l'exploitant pourra optimiser son potentiel de production via diverses spéculations complémentaires : élevage, cultures irriguées...

On perçoit donc les limites d'une surface minimum et s'il fallait en retenir une, les 50 ha proposés sont insuffisants. Selon certaines sources, cette limite fixée dans le PUD n'aurait pas de réelle valeur juridique mais juste un pouvoir dissuasif vis-à-vis des administrés. En d'autres termes, un propriétaire procédurier n'aurait pas de grosse difficulté à passer outre le PUD pour parvenir à ses fins.

A savoir que la majorité des exploitants enquêtés disent clairement qu'il faut protéger le foncier agricole du morcellement et de l'urbanisation... Certains d'entre eux ont même pris des mesures dans les actes notariés pour que l'exploitation agricole reste entière, indivisible, qu'il y ait ou pas reprise de l'activité au sein même de la famille. Pour ces propriétaires, la propriété transmise de génération en génération est un cadeau des vieux qu'il faut préserver, n'en déplaisent parfois aux générations suivantes. « La terre reste, l'argent s'envole ». D'autres exploitants ont fait le choix de vendre leurs propriétés à des agriculteurs soucieux de poursuivre l'activité et non à des promoteurs plus offrants mais pas forcément intéressés pour valoriser le foncier. Dans un monde dirigé par la finance, ce type de propriétaire est de plus en plus rare mais il existe.

V. POUANLOTCH-POINGUE

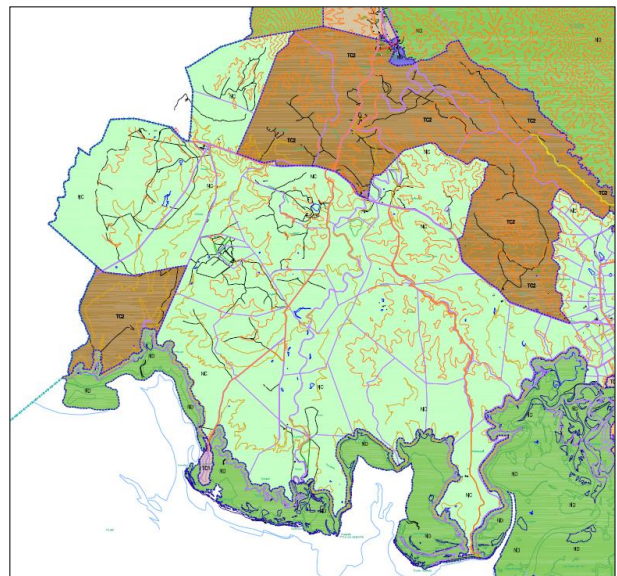
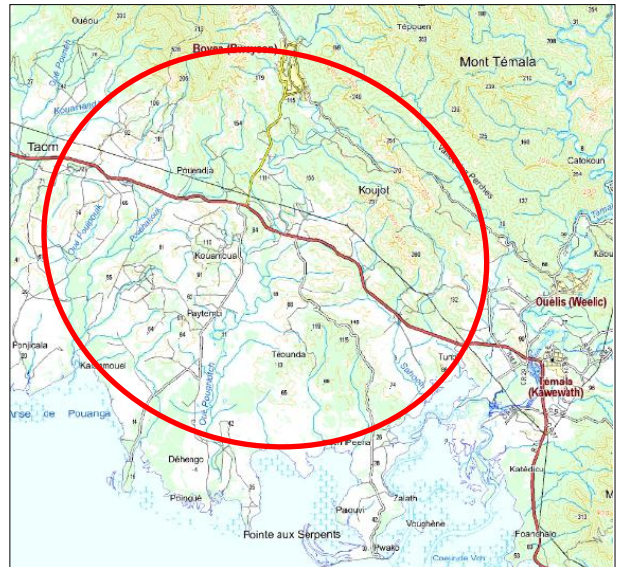
La zone Pouanlotch-Poingué est située entre Témala et la rivière Taom qui marque grosso modo la limite avec la commune de Gomen. C'est une zone vouée à l'élevage bovin au sein de vastes propriétés de plusieurs centaines d'hectares. On en recense une douzaine située généralement au sud de la RT1, la route marquant plus ou moins la limite entre le foncier de droit commun et le foncier coutumier.

Le potentiel agricole du secteur est moins favorable que sur Témala. Les sols sont plus difficile à travailler (vertisols) et le climat plus sec au fur et à mesure qu'on se rapproche de Ouaco. Il pleut souvent dans la vallée de Témala alors que Poingué est au sec. En outre, la ressource en eau est limitée (creeks temporaires et petites rivières) ce qui ne permet pas l'irrigation sur de grandes surfaces.

A propos du projet de PUD : Zonage

Tout le secteur est classé à juste titre en zone NC. Hormis la tribu de Boyen qui regroupe quelques habitations, l'habitat est diffus sur le reste de la zone.

Cette zone compte quelques porcheries de taille significative et difficilement compatibles avec une zone d'habitats. A ce sujet, la réglementation impose de respecter une distance de 100 m entre une porcherie ou une parcelle d'épandage et une habitation. Mais on conseille vivement de porter cette distance à 500 m minimum pour limiter les nuisances olfactives sur le voisinage. Il convient de s'en rappeler si un projet de lotissement devait sortir sur foncier coutumier par exemple.



DIAGNOSTIC DES POTENTIALITES DE VALORISATION AGRICOLES SUR LA COMMUNE DE VOH

Conclusion



CONCLUSION

Dans le cadre de la réalisation du plan urbanisme directeur, ce diagnostic agricole a permis de dresser un état des lieux de l'agriculture sur la commune de Voh.

Sans oublier les contraintes liées au cadre méthodologique de l'étude, on en retiendra les points suivants :

La commune de Voh dispose d'un bon potentiel agricole lié notamment à la présence de deux cours d'eau importants sur la commune. Ce potentiel agricole n'est que partiellement exploité sur les terres de droit commun et très peu exploité sur le foncier coutumier. La terre est donc globalement de bonne qualité mais elle est sous exploitée.

A l'instar des autres communes du territoire, on constate que la population agricole vieillit, d'autant plus qu'il n'y a pas de reprise d'activité par un membre de la famille. Quand on a travaillé toute sa vie sur une propriété, c'est difficile de tout arrêter. Si personne ne reprend les rennes de l'exploitation, on continue à travailler le plus longtemps possible.

Concernant les spéculations agricoles, c'est la filière bovine qui s'en sort le mieux. L'élevage est la plus ancienne et la plus constante activité du monde rural calédonien non autochtone car l'activité est bien adaptée aux spécificités du territoire. L'élevage bovin extensif permet de valoriser de vastes espaces de faible valeur agricole. Durant la prochaine décennie, la filière bovine devrait stabiliser ses effectifs après deux décennies de forte décroissance.



La filière porcine intéresse moins d'éleveurs mais c'est la seule filière qui connaîtra une forte croissance à court terme. Deux projets majeurs portés par Finagro SAS, filiale de Nord Avenir, seront opérationnels à court terme.

La filière cultures plein champ demeure anecdotique sur Voh. Le potentiel de production existe pourtant mais les exploitants sont rares. Nul doute que les exploitations existantes seront là dans 10 ans mais il est difficile de prévoir si d'autres producteurs vont s'installer dans cette filière d'avenir.

La filière maraîchage est plus représentée mais on pressent la disparition d'exploitations liée à l'âge des producteurs. Le maraîchage est une activité difficile qui n'attire plus les jeunes. Les maraîchers qui prennent leur retraite sont rarement remplacés.

Quant aux pépinières, elles sont peu nombreuses mais bien implantées sur Voh.

D'un point de vue global, le nombre d'exploitants agricoles devrait encore régresser sur la commune durant la prochaine décennie mais de manière moins prononcée que durant les deux précédentes. Le paradoxe de la situation est que le marché est très ouvert pour la plupart des produits et que la surface disponible ne manque pas. Cette situation n'est pas spécifique à la

commune de Voh car c'est une tendance générale sur le territoire calédonien. On est encore bien loin de l'autosuffisance alimentaire.

Maintenir l'agriculture, c'est assurer l'entretien des paysages ruraux ouverts et attractifs, condition essentielle au développement de l'activité touristique de brousse. Maintenir l'agriculture, c'est aussi diversifier l'activité économique de la brousse, afin d'y soutenir un tissu social viable et de contrer l'exode des jeunes vers les villes.

La problématique autour de l'eau a été soulevée à maintes reprises par les exploitants, et ce d'autant plus que la Côte Ouest a connu une grave sécheresse en 2014. L'eau est souvent le principal facteur limitant de la production, notamment pour les cultures irriguées. L'eau distribuée par le SIVOM ne devrait être utilisée que pour les besoins de l'AEP, mais il faut pour cela équiper les exploitations en forages afin qu'elles soient autonomes. Quelques projets sont en cours sur la commune mais il reste encore beaucoup à faire.

S'agissant de l'urbanisation de la commune, on constate que Voh accuse un certain retard par rapport à Koné et Pouembout. Qu'importe le retard, il n'est jamais trop tard, l'important étant que l'urbanisation soit rationnelle par rapport à l'intérêt global de la commune et de ses habitants. L'urbanisation au sein du village est très limitée mais il y a un gros potentiel aux « portes » nord et sud du village où les terrains sont peu fertiles voire incultes. Il faut garder à l'esprit que l'urbanisation au détriment de l'agriculture n'est pas une bonne chose. **La règle qui prévaut, c'est qu'une terre agricole doit rester agricole sauf cas exceptionnel.** La terre n'est peut-être pas exploitée aujourd'hui mais elle peut l'être demain. Il y a suffisamment de terres incultes sur Voh et globalement sur la Côte Ouest pour construire des lotissements. Le déclassement de zones agricoles en zone potentiellement urbanisable en fonction des intérêts financiers de quelques propriétaires est à éviter. Certaines communes qui l'ont expérimenté dans le passé le regrettent aujourd'hui mais il est trop tard...

Voh a hérité de l'usine du Nord sur son territoire. C'est globalement une chance pour la commune mais ce n'est pas une fin en soit. Selon l'expression consacrée « Il ne faut pas mettre les œufs dans le même panier ». La commune doit également diversifier son développement économique en valorisant pleinement ses richesses. On pense bien-sûr à l'agriculture et au tourisme.

Le fameux cœur de Voh connu par delà les frontières doit être le fer de lance d'une activité qui reste à développer. On ne compte qu'un seul gîte rural sur la commune et l'accueil en tribu est quasi inexistant. La Presqu'Ile de Gatope dispose d'un fort potentiel de développement, encore faut-il préserver son environnement naturel. Il n'est pas certain que la création d'un dépôt de carburant aille dans ce sens.

On constate que les terres coutumières sont de moins en moins exploitées. Les secteurs de Boyen et Pinjen comptaient autrefois des milliers de têtes de bétail et aujourd'hui, il n'en resterait que quelques centaines. Il serait intéressant de connaître les raisons de ce déclin et surtout de trouver des solutions pour que ce foncier sous exploité puisse de nouveau produire.

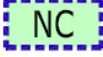
DIAGNOSTIC DES POTENTIALITES DE VALORISATION AGRICOLES SUR LA COMMUNE DE VOH

Annexes

☞ *Annexe 1 : Légende projet de PUD*

☞ *Annexe 2 : Questionnaire d'enquête*

Annexe 1 : Légende du projet de PUD

LEGENDE ZONAGES DU PUD	
	: Limite zones PUD
	: Limite parcellaire
	: zone centrale
	: zones résidentielles
	: zone d'activités Industrielles UIa : secteur d'activités artisanales
	: zone d'activités touristiques et loisirs
	: zones de terres coutumières (TC1 : Réserve) (TC2 : GDPL)
	: zones à urbaniser résidentielle (UB) secteurs NAB1, NAB2 et NAB3 sur Voh Sud
	: zones à urbaniser artisanales et industrielles (UI)
	: zones à urbaniser touristiques et loisirs (UT)
	: zones Insuffisamment équipées sur lesquelles le développement de l'urbanisation est limité
	: zones de ressources naturelles
	: secteurs potentiellement miniers
	: zones naturelles protégées

Annexe 2 : Questionnaire d'enquête

« DIAGNOSTIC AGRICOLE VOH »

Date / / 2014

Enquête n°...

Adresse du chef d'exploitation..... nom

prénom

adresse

téléphone 1

téléphone 2

email

Impressions générales

Déroulement de l'enquête

Intérêt de l'exploitant

Disponibilité de l'exploitant

Souci de précision

Souci de transparence

Durée entretien :

Données existantes

Chambre agriculture

Ddee

Davar

Milieu écologique % plaine littoralvalléepiémontchaîne

Bassin versant

La Voh

La Témala

La Pouantloch

Autre :

ICPE dans le secteur :

Zone de loisir dans le secteur :

Projet de lotissement dans le secteur :

Année d'installation.....

Surface..... ST ha SAU %/ST 25 50 75 100

Morcellement ST..... nb blocs

N° bloc	Surface	Occupation du sol pât., culture...	Commentaires
1			
2			
3			
4			

Activités agricoles pratiquées	Activité	Création	Surface	Effectif	Spéculation principale par activité
	Culture				
	Maraîchage				
	Verger				
	Bovin				
	Porcin				
	Cerf				

Historique de l'activité	Activité	Pourquoi avoir choisi l'activité ? stratégies, contexte

Avenir de l'activité	Activité	Quel avenir à court terme (5 ans) et à moyen terme (10ans) ?

Système de production..... 1 intensif Elevage hors sol, Culture irriguée, hydroponie...
 2 extensif Bovin extensif, production biologique...
 3 mixte

Type de pâturages % SFP..... améliorés 0 ¼ ½ ¾ 100
 naturels entretenus 0 ¼ ½ ¾ 100
 parcours 0 ¼ ½ ¾ 100

Soudure fourragère élevage..... 1 toujours difficile
 Complémentation 2 parfois difficile
 Production de foin 3 pas de problème

Utilisation d'intrants..... 1 engrais 2 pesticides 3 amendem^t 4 aucun

Ressource en eau..... 1 AEP
 Nom du creek ou de la rivière 2 Rivière
 Pour quelle utilisation : abreuvement, irrigat°... 3 Creek
 4 Forage

Irrigation..... 1 oui → Surface irriguée 2 non

Problème d'eau en saison sèche..... 1 oui → Raison : 2 non

Topologie du terrain..... % SAU mécanisable :
 Zone inondable..... % SAU inondable :
 Type de sol..... 1 Sols bruns sur basaltes et flyschs, sols peu épais, pentus
 2 Vertisols argiles noires gonflantes
 3 Alluvions récentes plaine alluviale de Voh

Potentiel agricole de l'exploitation... 1 bon 2 moyen 3 médiocre
 Appréciation de l'exploitant

EQUIPEMENT	Matériel roulant	tracteur age/puissance age/puissance age/puissance age/puissance age/puissance					tracto-pelle
		voiture	quad, moto	bétailière	motoculteur	remorque	camion
	Travail sol	bull	Ss, chisel, décompacteur		cover-crop, rota, vibro, herse, combiné		
	Semis/épandage	planteuse	semoir	rouleau	ép engrais	Pulvérisat	
	Prod d'O/irrig ^{tion}	motopompe	Enrouleur	canon	éolienne		
	Récolte/stock	chaîne four	ensileuse	dock foin	moiss-batt	silo	
	Divers	gyro, tondo	tarrière				

ETAT OUTIL PRODUCT°	Etat	1 Mauvais	2 Moyen	3 Bon	4 Très bon
	Barrières				
	Equipement élevage				
	Equipement culture				
	Pâturages	très dégradé	dégradé	peu dégradé	non dégradé

Statut juridique..... 1 propriétaire de droit privé
2 location domaniale avec bail ~~bail~~
3 location privée avec bail ~~bail~~
4 propriétaire ha + location ha
5 autre

Origine du foncier 1 héritage 2 rachat familial
3 acquisition par achat 4 terre coutumière
5 autre :

Y a t'il des pressions foncières..... 1 oui 2 non

Revendications foncières

Propositions d'achat de foncier agricole

Problèmes de voisinage

L'exploitant souhaite t-il s'agrandir.. 1 oui 2 non

Pourquoi ?

Location ou achat ?

Vente de foncier depuis 10 ans..... 1 oui 2 non

Pourquoi ?

A qui ?

Vente de foncier d'ici 5 ans..... 1 oui 2 non 3 peut-être

Pourquoi ?

Nombre d'habitations sur la propriété : Avec ou sans PC :

Projets de construction à venir..... 1 oui 2 non 3 peut-être

➤ Combien ?

➤ Pour qui ?

Age de l'exploitant.....

Cessation d'activité..... 1 prévue en 20.... 2 non prévue

Devenir du foncier..... 1 activité inchangée
2 diversification
3 morcellement familial
4 vente promoteur / loisir
5 incertitude

Reprise de l'activité..... 1 enfant 4 coexploitant
2 conjoint 5 autre successeur
3 famille + éloignée 6 ne sait pas

L'exploitation est-elle en situation favorable pour exister dans plusieurs années ? 1 oui 2 non

Pourquoi ?

Perspective d'évolution ?

Les objectifs.....

Objectifs passés

Sont-ils atteints ?

Si non, pourquoi ?

Objectifs d'avenir

Atouts ?

Contraintes ?

Moyens ?

L'agriculture

Métier, passion, loisir...

Moyen d'accès à la propriété

Une contrainte héritée

Nombre de personne(s) à charge..... + éleveur

Main d'œuvre..... 1 éleveur : plein temps

↳ activité 1 principale 2 secondaire 3 occasionnelle

2 famille : plein temps

3 salarié permanent : plein temps

4 salarié temporaire : plein temps

Double activité de l'éleveur ? 1 oui 2 non

↳ 1 activité principale 2 activité secondaire

↳ Intérêt / agriculture ?

- Ecoulement de la production..... 1 facile 2 aléatoire 3 difficile
- Gestion..... 1 centre de gestion 2 compta simplifiée 3 aucune
- L'exploitation agricole est-elle économiquement rentable ? 1 oui 2 non
- S
- i plusieurs activités agricoles, quelle est la plus rentable ?
- ↳ Intérêt diversification ?
- ↳ Inconvénient diversification ?
- Autres sources de revenu 1 double activité 2 activité conjoint
- 3 revenu locatif 4 retraite
- 4 autre
- Agriculture / revenu familial... 0 ¼ ½ ¾ 100%
- Difficultés financières..... 1 oui 2 non
- ↳ raison(s)
- ↳ solution(s)

Contraintes de l'exploitation 1 principale 2 secondaire 3 occasionnelle		Problème foncier		Difficultés financières		Technicité
		Etat infrastructures		Coût des intrants		Qualité des sols
		Isolement		Prix de vente		Zones inondables
		Main d'œuvre		Activité non rentable		Relief
		Equipement insuffisant		Endettement		Sécheresse
		Manque de surface				Pression des cerfs
		Succession				Pas de ressource en eau
						Braconnage

Avenir de l'agriculture
calédonienne

**Perception des changements
de la commune de Voh**

Avantages / inconvénients

**Où sont les meilleures terres
agricoles de Voh ?**

**Conflit entre terres
agricoles et urbanisation**

Faut-il protéger le foncier agricole ?

Si oui, comment ?

Si non, pourquoi ?

Morcellement des propriétés

Faut-il le contrôler ?

Si oui, comment ?

Si non pourquoi ?

Developpement de Voh ?

Comment gérer la pression foncière ?